

2023 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



ENSEMBLE
plus qu'une banque

Crédit  Mutuel

— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

SOMMAIRE



ÉDITO

1. PRÉSENTATION DU CRÉDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE 2

- 1.1 RAISON D'ÊTRE, UN ADN HISTORIQUE
- 1.2 ORGANISATION ET REPÈRES CHIFFRÉS
- 1.3 MODÈLE D'AFFAIRES
- 1.4 ACTIVITÉ ET UTILITÉ 2023

2. ENGAGEMENTS RSE DU CREDIT MUTUEL..... 6

- 2.1 AU NIVEAU DE LA CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL
- 2.2 AU NIVEAU DU CREDIT MUTUEL MAINE-ANOU, BASSE-NORMANDIE

3. GOUVERNANCE DE LA RSE..... 9

- 3.1 AU NIVEAU DE LA CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL
- 3.2 AU NIVEAU DU CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

4. RISQUES EXTRA-FINANCIERS..... 12

- 4.1 APPROCHE SYNTHÉTIQUE DES RISQUES
- 4.2 APPROCHE DÉTAILLÉE DES RISQUES
 - SOCIAL..... 15
 - SOCIÉTAL..... 21
 - GOVERNANCE..... 34
 - ENVIRONNEMENT 36

ANNEXES..... 50

- 1. TAXONOMIE
- 2. NOTE MÉTHODOLOGIQUE
- 3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
- 4. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

ÉDITO

L'année 2023 reste marquée par une conjoncture incertaine pour les ménages et les entreprises :

inflation, hausse des taux d'intérêts et contexte économique en tension.

Face à ces défis, le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie s'est adapté et a renforcé sa

position de banque d'ultra-proximité. Alors que dans le paysage bancaire national, la tendance est à la fermeture accélérée des points de vente, le choix du Crédit Mutuel MABN est bien de préserver un maillage territorial fort. Cette proximité, associée à l'engagement des 1 650 collaborateurs, a permis au CM MABN d'accompagner ses clients au plus près de leurs besoins. En 2023, le cap des 700 000 clients a été atteint, preuve de la confiance que les clients accordent au CM MABN.

Banque pour tous, forte de l'implication de ses 840 administrateurs-élus, le CM MABN a poursuivi en 2023 son engagement auprès de son territoire, notamment en faveur des personnes en situation de fragilité financière, au travers de ses « Ateliers de l'inclusion ».

En tant qu'acteur du territoire, les excédents du CM MABN permettent de soutenir la vie

locale. C'est ainsi que le CM MABN a octroyé un budget de près de 2 millions d'euros en 2023 pour soutenir plus de 1 000 événements sur son territoire. La 3ème édition du Défi Solidaire a permis, notamment, de récolter plus de 500 000 euros pour des familles avec un enfant en situation de handicap. En parallèle, le CM MABN a aussi accompagné près de 700 projets sur son territoire en 2023, qu'ils soient culturels, sportifs, ou sociaux.

Face à l'urgence climatique, le CM MABN poursuit plus que jamais son engagement pour une économie qui maîtrise ses impacts et préserve les générations futures.

Concrètement, en 2023, le CM MABN a rendu publiques ses dix politiques sectorielles, visant à encadrer ses financements dans les domaines les plus sensibles.

Par ailleurs, plus de 1 700 élus et salariés, soit plus de 68 % d'entre

eux, ont participé à un « Atelier Fresque du Climat » et ont ainsi été sensibilisés aux enjeux climatiques.

La raison d'être du CM MABN prend donc à nouveau tout son sens dans cette édition de la Déclaration de Performance Extra-Financière 2023 : « Etre le bancassureur mutualiste de plein exercice à dimension humaine, acteur du développement de son territoire ».

En effet, le CM MABN est fier de contribuer au développement de son territoire et de répondre au mieux aux attentes de ses collaborateurs, de ses élus et de ses clients-sociétaires.

Jean-Marc BUSNEL,
Président

Jean-Loïc GAUDIN,
Directeur Général



1. PRÉSENTATION DU CRÉDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

1.1 RAISON D'ÊTRE, UN ADN HISTORIQUE

Lors du conseil d'Administration de juin 2019, la raison d'être du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a été réaffirmée et intégrée dans ses statuts. Elle exprime l'ambition et le sens du projet collectif de l'entreprise au service des collaborateurs, des clients et de l'ensemble de son territoire.

« Être le bancassureur mutualiste, de plein exercice, à dimension humaine, acteur du développement de son territoire et du Crédit Mutuel. »



BANCASSUREUR

Le Crédit Mutuel est l'un des pionniers de la banque-assurance. Le cœur de ses préoccupations au-delà des projets de vie de ses clients, c'est leur protection, celles de leurs biens ainsi que la prévention.



MUTUALISTE

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, banque mutualiste, est fidèle aux valeurs fondatrices de solidarité et de subsidiarité qui structurent son organisation décentralisée, caractérisée par une gouvernance coopérative.



PLEIN EXERCICE

Le plein exercice, c'est entretenir les compétences sur le territoire de la Fédération, assumer les fonctions stratégiques et maintenir un fonctionnement en circuit court.



DIMENSION HUMAINE

L'entreprise, à dimension humaine, place l'excellence relationnelle comme un enjeu majeur et permet une qualité de réponse personnalisée pour chaque client. Les politiques de ressources humaines en proximité servent au mieux l'accompagnement des salariés dans leur parcours professionnel.



TERRITOIRE

Avec cette ultra-proximité, la Fédération du CM MABN favorise la création et le développement d'entreprises, ainsi que le dynamisme associatif en région. Un investissement aussi localement, au travers des dispositifs « Plus qu'une banque », dispositifs sociaux et entrepreneuriaux. Et enfin, une implication forte pour sensibiliser et accompagner ses parties prenantes face aux enjeux du dérèglement climatique.

CRÉDIT MUTUEL

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie participe au développement du Crédit Mutuel national et de sa marque.

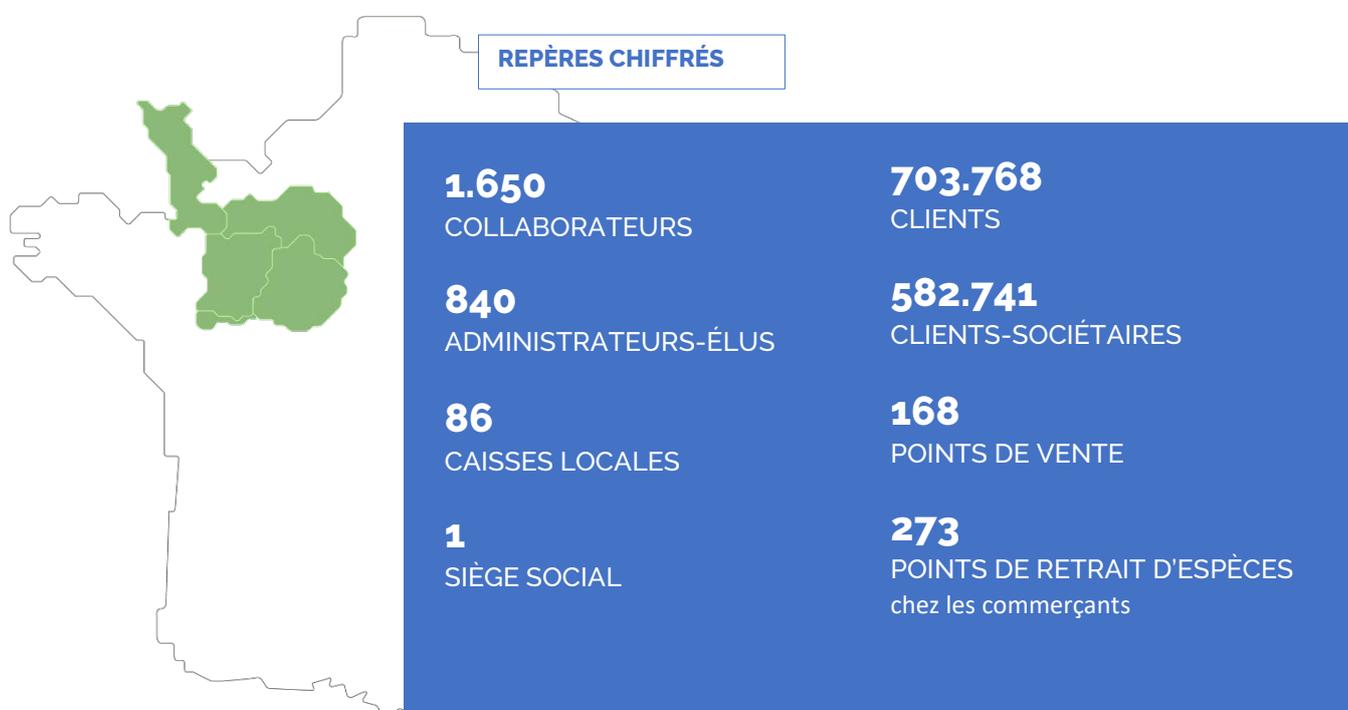
1.2 ORGANISATION ET REPÈRES CHIFFRÉS

La Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie exerce tous les métiers de bancassureur en s'appuyant sur un maillage territorial dense. **Banque coopérative et mutualiste**, elle fédère 85 caisses locales, qui sont le socle de la structure. Elles sont juridiquement autonomes et adhèrent toutes à la Fédération. La zone d'influence de la Fédération est étendue sur cinq départements : **la Manche (50), la Mayenne (53), l'Orne (61), la Sarthe (72) et le Segréen (49)**.

Ses 1 650 collaborateurs, au service de plus de 700.000 clients, dont près de 570.000 sociétaires-clients, exercent leurs métiers au plus près des besoins des personnes, des entreprises, des associations et du territoire.

Au-delà de son fonctionnement de **banque partenaire de l'économie locale et régionale**, le Crédit Mutuel MABN est aussi une entreprise **engagée au plan social** de par son attachement aux valeurs de solidarité, de responsabilité et de respect des personnes.

En développant de nombreux **partenariats** avec les associations, collectivités, et autres organismes publics ou privés.



1.3 MODÈLE D'AFFAIRES

Banque de plein exercice, au service de son territoire et de ses habitants, le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie développe, en collaboration avec ses parties prenantes, des solutions pour accompagner ses sociétaires-clients dans leurs projets de vie. Cette approche crée de la valeur, partagée entre les différents partenaires.

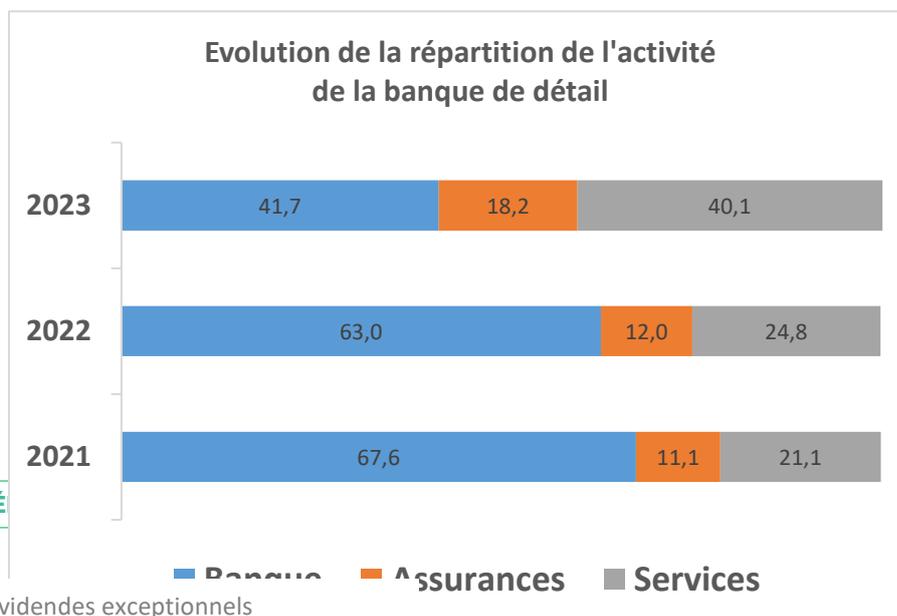
LES RESSOURCES



LE CŒUR DE L'ACTIVITÉ : LA BANCASSURANCE

Compte tenu du contexte de taux, la banque de détail constitue en 2023 moins de **70 %** de son PNB*, alors que son niveau habituel est plutôt de l'ordre de 80 %, comme en 2022.

En 2023, la répartition de l'activité du CM MABN a été fortement modifiée, avec un **poids plus important des assurances et des services**.



LA VALEUR CRÉ

Banque de plein exercice

*IFRS 2023 hors dividendes exceptionnels

de son territoire et de ses habitants, le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie développe, en collaboration avec ses parties prenantes, des solutions pour accompagner ses sociétaires-clients dans leurs projets de vie. Cette approche crée de la valeur, partagée entre les différents partenaires.

Modèle d'affaires

<p>ACCOMPAGNEMENT, FINANCEMENT, PROTECTION DES CLIENTS</p> <p>703 768 CLIENTS, soit + 6486 CLIENTS par rapport à 2022</p> <p>La clientèle se répartit en :</p> <ul style="list-style-type: none"> 88 % de particuliers 7 % de professionnels et entreprises 3 % d'associations 2 % d'agriculteurs <p>ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS</p> <p>6.84 % de la masse salariale consacrés à la formation des salariés, soit 2553 € par salarié.</p>	<p>STRATÉGIES FINANCIÈRES & COMMERCIALES</p> <p>PRODUIT NET BANCAIRE (IFRS) 320 millions d'euros</p> <p>RÉSULTAT NET 107 millions d'euros</p> <p>MODÈLE COOPÉRATIF</p> <p>566 élus formés, soit 67 % des élus</p> <p>DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</p> <p>695 projets accompagnés (culture, social, sport...) 1026 événements soutenus</p>
---	---

1.4 ACTIVITÉ ET UTILITÉ 2023

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie met sa performance globale au service du financement de l'économie réelle, de son territoire, de ses acteurs et de ses sociétaires-clients.

<p>UN ACTEUR MAJEUR DE LA BANCASSURANCE DE DÉTAIL</p> <p>28.71 % de parts de marché de crédits (sept 23)</p> <p>24.65 % de parts de marché en épargne (sept 23)</p> <p>14.16 milliards d'euros d'encours de crédits</p> <p>19.51 milliards d'euros d'encours d'épargne</p> <p>1.802.206 Contrats d'assurances</p>	<p>AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ÉCONOMIE LOCALE</p> <p>En 2023, nous avons permis à :</p> <p>13.984 Familles d'accéder à la propriété</p> <p>24.710 Familles de réaliser un projet</p> <p>17.678 Professionnels et agriculteurs d'être accompagnés</p> <p>18.658 Associations de développer leurs activités</p>
---	--

2. ENGAGEMENTS DU CREDIT MUTUEL

2.1. Au niveau de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Signature en 2019 des « Principles for Responsible Banking » (PRB)

En septembre 2015, 193 pays membres de l'ONU adoptaient les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le cadre d'un nouveau programme de développement durable intitulé « l'Agenda 2030 ».

Ce nouveau programme présente une série d'objectifs visant à mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous, grâce à une action transverse et globale.

Associations, chercheurs, citoyens, collectivités territoriales, entreprises, états, syndicats : tous ont un rôle à jouer dans la poursuite de ces objectifs.

Le secteur privé et notamment les acteurs bancaires sont aussi mobilisés : ils ont une place cruciale car la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 nécessite des investissements de l'ordre de 5.000 à 7.000 milliards de dollars par an.

En 2019, la France a décidé de se doter d'une feuille de route. Celle-ci a pour objectif de définir les enjeux prioritaires, les leviers d'actions et les acteurs mobilisés pour la mise en œuvre du développement durable.

Une des priorités de cette feuille de route est « de ne laisser personne de côté » et de lutter contre les discriminations. Au niveau national, le groupe Crédit Mutuel, via la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, s'aligne naturellement sur la feuille de route nationale.

Cet engagement en faveur des ODD s'est concrétisé par la signature par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, en 2019, des « Principles for Responsible Banking » (PRB). En signant les PRB, elle s'est engagée à aligner sa stratégie en cohérence avec les cadres de référence internationaux et nationaux, au travers de six principes, et notamment le premier :

1. **Alignement** sur les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et l'Accord de Paris.
2. **Impact** positif sur les personnes et l'environnement
3. **Travail** de concert avec les clients pour encourager les pratiques durables
4. **Engagement** et établissement de partenariats avec les parties prenantes
5. **Gouvernance** et établissement d'objectifs
6. **Transparence et responsabilité**

Adhésion en 2021 à l'initiative « Net Zero Banking Alliance »

A l'initiative du secteur bancaire et en coordination avec l'initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI), la « Net Zero Banking Alliance » s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone de l'Accord de Paris et vise à aligner les émissions des portefeuilles bancaires sur des trajectoires menant à des émissions de gaz à effet de serre nettes nulles d'ici 2050.

En adhérant à cette initiative, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel s'engage notamment vers la neutralité carbone de ses activités de crédits en 2050.

Adhésion en 2021 à l'engagement pour la santé financière et l'inclusion

Dans le cadre des Principes pour une Banque Responsable (PRB), en coordination avec l'initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI), cette initiative vise à promouvoir l'inclusion financière pour tous et favoriser un secteur bancaire qui soutient la santé financière de ses clients. **En adhérant à cette initiative, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel s'engage pour la santé financière de ses clients et l'inclusion.**

2.2. Au niveau du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie

Engagements du Plan à Moyen Terme 2022-2026 du CM MABN au service de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

La raison d'être du CM MABN donne le cap aux ambitions du Plan à Moyen Terme 2022-2026 (PMT) au service de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

*« Etre le bancassureur, mutualiste, de plein exercice,
à dimension humaine, acteur du développement de son territoire »*

La Caisse Fédérale du CM MABN a validé en 2021 une stratégie de RSE au travers de son PMT 2022-2026.

5 engagements ont ainsi été posés sur les 5 piliers de la Raison d'Etre du CM MABN.

- **Engagement sur le pilier PMT « Bancassureur » : Financer, protéger et accompagner nos clients-sociétaires au mieux de leurs intérêts**, avec un conseiller dédié, dans une relation de confiance, reconnaissante de leur fidélité et respectueuse de leur intimité numérique.
- **Engagement sur le pilier PMT « Mutualiste et Coopératif » : Défendre le modèle coopératif**, en permettant une expression démocratique de nos sociétaires et une surveillance de la part de nos administrateurs ; en garantissant le respect des valeurs de solidarité et de subsidiarité.
- **Engagement sur le pilier PMT « Plein exercice » : Décider de nos stratégies financières, commerciales et de ressources humaines**, grâce à l'expertise entretenue de nos collaborateurs en proximité régionale, pour répondre au mieux aux besoins de clients-sociétaires sur la base d'un modèle d'affaires efficient, gage de la pérennité du groupe et du maintien de notre pacte social.
- **Engagement sur le pilier PMT « Dimension humaine » : Apporter une réponse éthique et loyale à nos clients-sociétaires et accompagner nos collaborateurs pour assurer leur employabilité dans l'évolution de leur métier tout en veillant à ce qu'ils soient bien dans l'entreprise.**
- **Engagement sur le pilier PMT « Territoire" : Contribuer au développement de notre territoire**, en favorisant la dynamique du tissu social, économique et culturel afin de contribuer à une terre de projets innovants, solidaires et créateurs de lien social dans le respect du climat et de l'environnement.

Le CM MABN aligne sa stratégie sur celle du Groupe Crédit Mutuel. Elle adhère donc à l'ensemble des engagements du Groupe Crédit Mutuel évoqués un peu plus haut.

Ainsi, au travers des 5 engagements de son Plan à Moyen Terme, le CM MABN contribue activement aux Accords de Paris et aux Objectifs de Développement Durable (ODD), et notamment :

- **ECONOMIE**
 - ODD 8 : Travail décent et croissance économique
 - ODD 12. : Consommation et production responsables
- **SOCIÉTÉ :**
 - ODD 1 : Pas de pauvreté
 - ODD 11. Villes et communautés durables
 - ODD 16 : Paix, justices et institutions efficaces
 - ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
 - ODD 3 : Bonne santé et bien-être
 - ODD 4 : Education de qualité
 - ODD 5 : Egalité entre les sexes
- **ENVIRONNEMENT**
 - ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Comme évoqué plus haut, les **5 engagements du Plan à Moyen Terme du CM MABN** sont la déclinaison de sa **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)**.

Ils guident donc la stratégie RSE et les projets du CM MABN.

La RSE au CM MABN est basée sur 4 piliers :

- Le Climat et l'Environnement,
- Le Social,
- Le Sociétal,
- La Gouvernance.

Vous retrouverez ces 4 piliers RSE dans la structuration de la présente Déclaration de Performance Extra-Financière.

3. GOUVERNANCE DE LA RSE AU CREDIT MUTUEL

Conscient des enjeux de notre société, le groupe s'est engagé très tôt dans la production d'indicateurs sociaux, sociétaux, environnementaux, ainsi que des indicateurs de gouvernance, afin de mieux identifier les comportements et contributions du groupe à la société et d'en rendre compte.

3.1. AU NIVEAU DE LA CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL

La mission « Risques climatiques & RSE » est rattachée à la Direction des Risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Un réseau de correspondants des Fédérations et des principales filiales du groupe se réunit régulièrement pour travailler sur les différents chantiers de la feuille de route nationale, structurant les évolutions à apporter pour répondre au mieux aux enjeux RSE et aux attentes prudentielles. Le CM MABN est présent dans les différents groupes de travail.

3.2. AU NIVEAU DU CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

La performance extra-financière est pour le CM MABN une façon de réaffirmer son identité et de renforcer sa singularité coopérative et mutualiste.

GOUVERNANCE RSE

La Gouvernance RSE consiste à définir les politiques et les stratégies de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, à savoir l'intégration volontaire du CM MABN des préoccupations sociales, sociétales et environnementales dans ses activités commerciales et relations avec ses parties prenantes.

Cette gouvernance est de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Fédération et de celui de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.

Celui-ci prend des décisions sur propositions du Comité de Direction de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.

SCHEMA D'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE RSE DU CM MABN



PILOTAGE RSE DU CM MABN ET MISSION TRANSVERSALE RSE

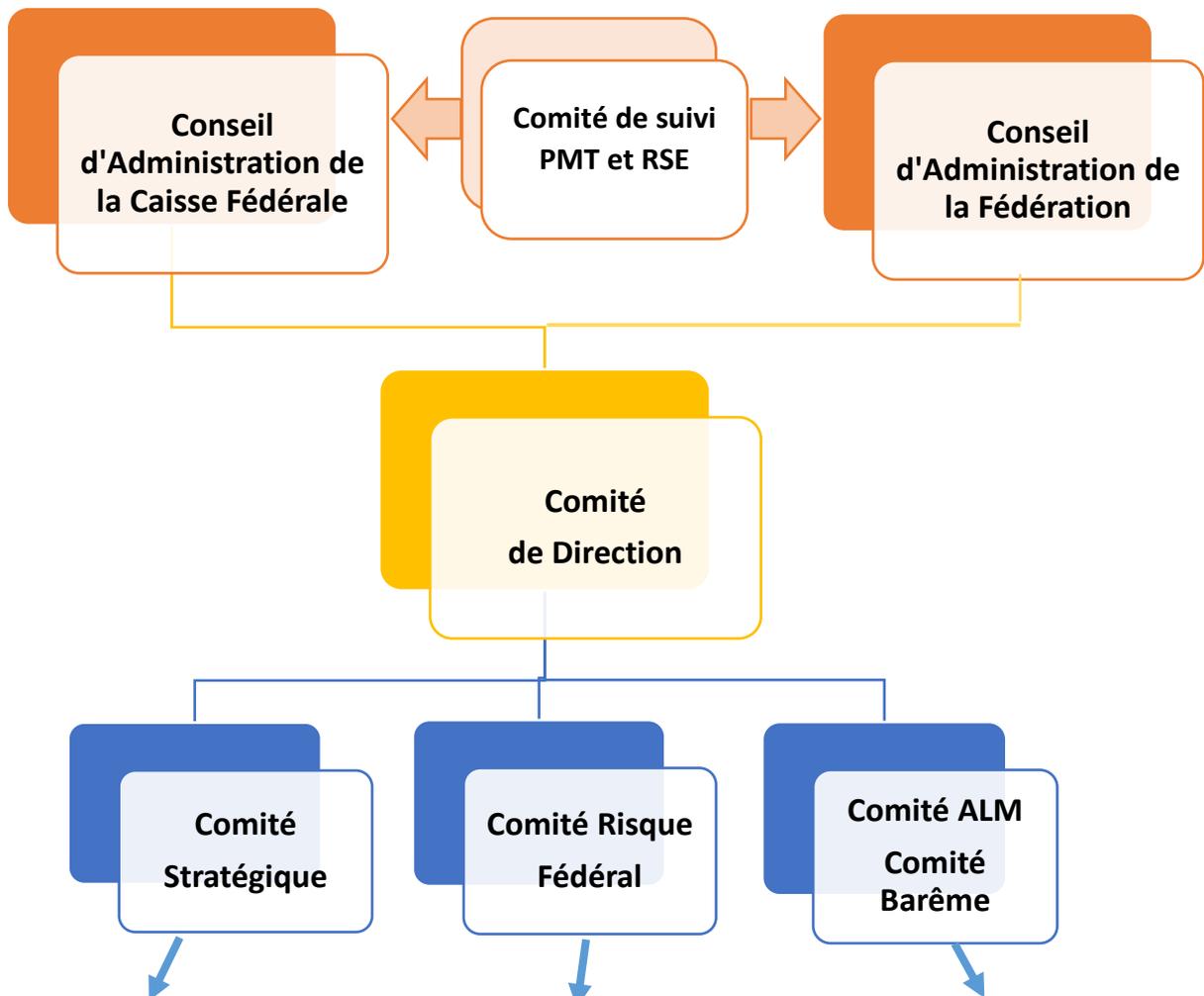
Depuis Octobre 2023, la mise en place de la politique et des stratégies RSE est pilotée par le Directeur Financier.

La compilation des informations, la publication et la communication de la Déclaration de Performance Extra-Financière est gérée par l'équipe Prospective de la Direction Financière.

COMITOLOGIE DU CM MABN

Par ailleurs, depuis Octobre 2023, la comitologie a évolué pour intégrer la gouvernance des Risques Climatiques et Environnementaux (RCE) dans les Comités existants.

Intégration de la Gouvernance Risques Climatiques et Environnementaux dans les Comités existants.



Le Comité stratégique se réunit au moins 2 fois par an. Il est présidé par le directeur général et est le garant du pilotage et de l'allocation des fonds propres et de la liquidité. A ce titre, il pilote les risques stratégiques de la banque y compris les risques sociaux, sociétaux et environnementaux.

Le Comité Risque Fédéral se réunit 4 fois par an. Il a vocation à suivre les risques de crédit de la banque et est présidé par le directeur général. Il intègre dans le suivi du risque de crédit l'ensemble des risques climatiques et environnementaux.

Comité ALM et Comité Barème : double dispositif permettant à la banque de suivre son risque de taux et liquidité et la tarification de l'épargne et des crédits. **Le Comité ALM** évalue à ce titre les conséquences d'une mauvaise évaluation des risques climatiques et environnementaux sur la gestion du risque de taux ou les programmes de refinancement. **Le Comité Barème** se réunit mensuellement et prend en compte dans sa politique de tarification les éléments liés aux stratégies sociétales et environnementales posées par le CM MABN.

4. PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

4.1. APPROCHE SYNTHETIQUE DES RISQUES

	Impacts CM MABN	Mesures de prévention	Indicateurs de performance (1)
Pilier RSE : Social			
Engagement PMT 22-26 « Dimension humaine » : Apporter une réponse éthique et loyale à nos clients-sociétaires et accompagner nos collaborateurs, pour assurer leur employabilité dans l'évolution de leur métier, tout en veillant à ce qu'ils soient bien dans l'entreprise.			
Risque de dégradation du climat social et désengagement des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Baisse de la motivation et de la productivité Dégradation de l'image employeur Difficulté à recruter Impact sur la performance commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> Politiques de ressources humaines Plan Moyen Terme 2022-2026 Dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> Turnover Taux de démission Absentéisme
Risque de mauvaise gestion des emplois et perte de compétences	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement insuffisant Compétences inadaptées Dégradation du climat social Dégradation de la qualité de la relation-client 	<ul style="list-style-type: none"> Politique de formation, de recrutement et promotion interne 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des absences % de la masse salariale dédié à la formation
Axe RSE : Sociétal			
Engagement PMT 22-26 « Bancassureur » : Financer, protéger et accompagner nos clients-sociétaires au mieux de leurs intérêts avec un conseiller dédié, dans une relation de confiance, reconnaissante de leur fidélité et respectueuse de leur intimité numérique.			
Risque de non adaptation au besoin des clients et du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation de l'image Dégradation de la relation client 	<ul style="list-style-type: none"> Politique en faveur de la clientèle fragile et vulnérable PAC Dispositifs territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de clients Nombre de projets accompagnés Nombre d'événements accompagnés
Risque de non-respect de la protection des données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> Sanctions pénales Dégradation de l'image Perte de confiance des clients 	<ul style="list-style-type: none"> Charte de Sécurité de Gestion des Données Personnelles Formations 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes d'exercices de droits sur les données personnelles
Risque de défaillance des systèmes de protections des biens et des personnes	<ul style="list-style-type: none"> Sanctions pénales Dégradation de l'image Dégradation de la relation-client 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'urgence et de poursuite d'activités Formation 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jours cumulés d'indisponibilité des points de vente et taux de maintien de l'activité. Nombre d'incidents matériels /corporels par point de vente
(1) Définitions disponibles en annexes dans la note méthodologique			

Risque de non-respect des règles éthiques et professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de l'image • Perte de confiance des clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Charte éthique • Code de déontologie • Pacte de la relation • Charte des activités financières • Politique crédit 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfreintes caractérisées à la déontologie • Nombre de réclamations pour 10 000 clients
Risques de non-respect des règles de sécurité financière dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et des sanctions financières internationales	<ul style="list-style-type: none"> • Sanctions (amendes) • Dégradation de l'image 	<ul style="list-style-type: none"> • Code de déontologie sur la posture à adopter • Formations • Equipe de contrôle renforcée • Outils de détection 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de traitement des signalements • Délai moyen de traitement des déclarations de soupçons

Axe RSE : Gouvernance

Engagement PMT 22-26 sur le Pilier « Mutualiste et coopératif » : Défendre le modèle coopératif, en permettant une expression démocratique de nos sociétaires et une surveillance de la part de nos administrateurs ; en garantissant le respect des valeurs de solidarité et de subsidiarité.

Risque de défaut de gouvernance coopérative	<ul style="list-style-type: none"> • Remise en cause du modèle • Dégradation de l'image 	<ul style="list-style-type: none"> • Code de déontologie des élus 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux des nouveaux élus ayant participé à la formation « Nouvel élu » • Evolution du nombre d'élus • Taux de votants aux AG
---	---	--	--

Axe RSE : Environnement

Engagement PMT 22-26 « Territoire » : Contribuer au développement de notre territoire, en favorisant la dynamique du tissu social, économique et culturel afin de contribuer à une terre de projets innovants, solidaires et créateurs de lien social dans le respect du climat et de l'environnement.

Risque d'inadéquation et d'absence de mise en œuvre de la trajectoire ou du plan d'action pour contribuer à la neutralité carbone de l'empreinte interne de l'entité	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des performances financières attendues • Dégradation de l'image 	<ul style="list-style-type: none"> • BEGES 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des émissions de GES
Risque de non prise en compte du changement climatique dans les activités de financement et d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Aggravation du risque crédit • Mise en jeu du devoir de conseil et d'information • Risque de réputation / dégradation de l'image 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'appétence aux risques • Politique crédit • Politiques sectorielles • Politiques de financement ENR 	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des expositions « charbon » • Montant des expositions « hydrocarbure »

4.1. APPROCHE DETAILLEE DES RISQUES

Pilier RSE

SOCIAL

- Risque de dégradation du climat social et désengagement des collaborateurs
 - Risque de mauvaise gestion des emplois et perte de compétences

Pilier RSE

SOCIÉTAL

- Risque de non-adaptation aux besoins des clients et du territoire
 - Risque de non-respect de la protection des données personnelles
- Risque de défaillance des systèmes de protections des biens et des personnes
 - Risque de non-respect des règles éthiques et professionnelles
- Risque de non-respect des règles de sécurité financière dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme et des sanctions financières internationales

Pilier RSE

GOUVERNANCE

- Risque de défaut de gouvernance coopérative

Pilier RSE

ENVIRONNEMENT-CLIMAT

- Risque d'inadéquation et absence de mise en œuvre de la trajectoire ou du plan d'action pour contribuer à la neutralité carbone de l'empreinte interne
- Risque de non prise en compte ou d'insuffisance de prise en compte des risques climatiques dans les activités de financement et d'investissement développés par le CM MABN

Risque de dégradation du climat social et désengagement des collaborateurs

DESCRIPTION DU RISQUE

L'absence de dialogue social, la non-prise en compte de la santé et de la sécurité des collaborateurs, la non-prise en compte de la diversité et l'absence de mesure en faveur de l'employabilité et de l'emploi, sont autant de facteurs qui impactent le climat social.

IMPACTS

- Baisse de la motivation et de la productivité
- Dégradation de l'image employeur
- Difficulté à recruter
- Impact sur la performance commerciale

POLITIQUES ET ENGAGEMENTS



Documentation de référence :

- La Politique de ressources humaines
- Le Plan Moyen Terme 2022-2026

Contribution aux ODD



Assurer un environnement de travail de qualité pour fidéliser les collaborateurs

Les démarches de concertation avec les organisations représentatives des salariés permettent de travailler ensemble pour l'amélioration continue de l'environnement de travail, dans le respect de la réglementation en vigueur et des accords interprofessionnels. Cela passe par :

- **Des relations humaines de confiance, de loyauté, de respect mutuel** : chartes, code de déontologie, conventions collectives, accords, formation des managers... posent le cadre dans lequel chacun peut travailler dans de bonnes conditions.
- Une **politique de rémunération dynamique** : elle prend en compte les dimensions individuelles et collectives, une priorité du Crédit Mutuel MABN. Cette politique vise notamment à limiter l'écart entre les plus hauts et les plus bas salaires.

Trois plafonds ont été posés en 2023 :

- Le ratio des déciles (les 10 % des plus rémunérés/les 10 % les moins rémunérés) doit être < 3. Valeur 2023 : 2.48 %
- Le ratio des dix rémunérations les plus élevés doit être < à 4 % du BTAM (Brut Théorique Annuel des Salariés permanents, hors intéressement et participation). Valeur 2023 : 2.83 %
- Le coefficient de rémunération maximale par rapport au salaire médian (BTAM) doit être < 10. Valeur 2023 : 8.18 %

Par ailleurs, les accords de participation et d'intéressement permettent de redistribuer une partie de la performance financière de l'entreprise générée collectivement.

- Un **environnement de travail agréable** :
 - La rénovation des locaux permet de rendre l'environnement plus agréable pour les collaborateurs et les clients, que ce soit en caisse locale ou au siège du CM MABN à Laval. Ainsi, un plan ambitieux de rénovation a permis de terminer ceux du siège fin 2023 et de démarrer ceux des caisses locales ; travaux qui s'étaleront sur une durée de 10 ans.
 - Par ailleurs, dans le cadre de la prévention des risques de santé au travail, le CM MABN permet à ses salariés un aménagement de leur poste de travail non subordonné à la qualité de travailleur handicapé. Ainsi, certains équipements peuvent être adaptés aux collaborateurs qui ont des besoins particuliers ou en fonction de leur poste.
- Une attention particulière aux **risques psychosociaux**
 - Le CM MABN forme ses collaborateurs aux risques psychosociaux, et plus particulièrement aux risques de violence au travail.

Reconnaitre les collaborateurs par la promotion interne

Instaurée depuis plusieurs années, réaffirmée dans le cadre du Plan Moyen Terme 2022-2026, la promotion interne est une reconnaissance des parcours. Il s'agit de donner une véritable perspective d'évolution, levier de fidélisation et de motivation.

Pour cela, le CM MABN s'est engagé à avoir au moins 90 % des managers issus de la promotion interne (DG, DGA, Directeurs, Responsables de secteur, Responsables de domaine, Responsables d'activité, Directeurs de caisse). **Le taux de promotion interne de 2023 est de 97.3 %.**

Réussir l'intégration et la formation des nouveaux embauchés

Le CM MABN a mis en place, depuis plusieurs années, trois parcours d'intégration et de formation adaptés aux besoins des différentes typologies de recrutement, à savoir : les jeunes diplômés et/ou issus de l'alternance, les salariés avec expérience dans les secteurs banque-assurance, les salariés en reconversion professionnelle avec une expérience dans d'autres secteurs d'activité. A la prise de poste, chaque salarié a reçu une formation adaptée à son histoire, à ses compétences et a été suivi par un tuteur/mentor expérimenté.

Progresser dans l'égalité des chances

Les nouveaux managers sont sensibilisés aux enjeux de **l'égalité professionnelle** et de la **diversité**, au travers de la formation « management RH au quotidien » et des réunions mensuelles du réseau, auxquelles participent les Gestionnaires de Ressources Humaines. De plus, le CM MABN est attentif aux questions **d'égalité femmes/hommes**. Aussi, cette dimension est intégrée dans la politique de recrutement, de mobilité et de promotion interne du CM MABN. Un accord a été signé en 2022 à ce sujet. **L'index de parité femme/homme 2023 est de 87 points.**

Avoir une politique volontariste d'emploi et d'intégration des personnes en situation de handicap

Le Crédit Mutuel MABN poursuit une politique volontariste en termes d'emploi et d'insertion de personnes en situation de handicap, en agissant sur trois leviers :

- Le maintien dans l'emploi des salariés reconnus travailleurs handicapés : l'entreprise développe des aménagements adaptés de leur poste de travail et leur temps d'activité.

- Le recrutement externe au travers de partenariats avec les différents acteurs du monde du handicap.
- L'intégration de stagiaires dans le cadre de la réorientation professionnelle ou d'évaluations en milieu de travail.

Le taux de collaborateurs en situation de handicap en 2023 est de 3.9 %.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ambitions	2020	2021	2022	2023	Commentaires
Contenir le turnover	3,28 %	3,97 %	6,63%	4.20 %	
Maintenir un taux de démission inférieur à 2,5 %	-	2,03 %	3,83%	1.84 %	En baisse cette année, dans l'objectif fixé dans le PMT 22/26, à savoir inférieur à 2.5 %
Limiter l'absentéisme	9,39 jours/salarié	7,85 jours/salarié	8,83 jours/salarié	6.76 jours/salarié	Chiffre le plus bas de ces dernières années.

FAITS MARQUANTS 2023

- **Expérimentation de la semaine de 8 ½ journées :**
 - Au dernier trimestre 2023, une réflexion autour d'une **expérimentation de flexibilité collective** a été lancée. En effet, l'entreprise a décidé de proposer aux collaborateurs volontaires de tester sur l'année 2024 la semaine de 8 demi-journées., tout en préservant sa volonté de maintenir une forte présence physique auprès de sa clientèle.
 - Aussi, pour optimiser l'organisation en local, l'entreprise a mené des travaux de co-construction avec des collaborateurs, afin de **combiner au mieux aspirations des salariés volontaires et forte présence en local.**
 - C'est ainsi que, fin 2023, 170 collaborateurs, soit plus de 10 % d'entre eux, ont décidé de tester cette nouvelle organisation du temps de travail pour 2024, majoritairement pour répondre à des **besoins de parentalité, d'aidants actifs, ou encore de préparation à la retraite.**
- **Intégration des nouveaux collaborateurs :**
 - Un meilleur accompagnement des nouveaux collaborateurs, dès leur entrée en fonction, avec la remise d'un **nouveau Livret d'Accueil Digital** : avec un accès à toute la documentation.
- **Santé au travail :**
 - Une meilleure mise en avant de la politique d'accompagnement de la santé au travail, grâce à la création d'une **Fiche Focus sur l'Aménagement du Poste de travail.**

Risque de mauvaise gestion des emplois et perte de compétences

DESCRIPTION DU RISQUE

Aujourd'hui, les employeurs doivent faire face à des mutations sociétales, notamment une évolution des aspirations des salariés. Le CMMABN n'échappe pas à cette nouvelle tendance. Pour accompagner les orientations stratégiques, la gestion des emplois et des compétences joue un rôle clé.

IMPACTS

- Recrutement insuffisant
- Compétences inadaptées
- Dégradation du climat social
- Dégradation de la qualité de la relation-client

POLITIQUES ET ENGAGEMENTS



Documentation de référence :

- Politique de ressources humaines
- Plan de développement des compétences
- Plan Moyen Terme

Contribution aux ODD



Anticiper les besoins et s'adapter en permanence

Avec une **politique de recrutement dynamique**, fondée sur l'anticipation des besoins qualitatifs et quantitatifs, le CM MABN vise à disposer en permanence d'équipes compétentes et en nombre suffisant : une approche exigeante pour l'entreprise, gage de qualité et de performance.

La Direction Générale détermine les performances attendues, à partir des stratégies issues des décisions de la gouvernance (PMT). La DRH détermine avec les métiers, au travers des référentiels Emplois, les compétences nécessaires à la réalisation de la performance, ainsi que la Gestion prévisionnelle des Besoins, en terme de formations, promotions internes et de recrutements.

Le CM MABN a pour stratégie l'**anticipation à 12 mois des besoins de recrutement** pour la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Pour ce faire, le CM MABN :

- A renouvelé sa capacité à recruter et à intégrer **100 à 130 nouveaux collaborateurs** à 90% vers le Réseau des Caisses, en se basant sur le modèle interne du tutorat et des formateurs occasionnels. Ces derniers sont des collaborateurs expérimentés, associant à leurs compétences une appétence pour l'animation et la pédagogie, et imprégnés de la culture d'entreprise pour favoriser le partage du cadre de référence commun.
- A décidé que la majorité des nouveaux embauchés ne gèrent pas un portefeuille clients dès leur entrée dans l'entreprise. En effet, afin de **faciliter leur intégration, et leur permettre de se sentir en confiance** au moment de la prise de gestion d'un portefeuille clients, ils sont tout d'abord affectés dans une équipe en sureffectif ; et ce, le temps de leur parcours de formation (de 3 à 7 mois, en fonction de leur expérience et/ou formation précédentes).
- Lance chaque année, et **par anticipation de ses besoins à un an**, un à deux parcours délivrant un titre inscrit au RNCP de conseiller de clientèle professionnelle et un parcours délivrant un titre inscrit au RNCP de conseiller de clientèle agricole.
- Anticipe les arrêts maternité ou maladie avec une structure de remplacement (37 en équivalent Temps plein en 2023). Cette équipe a vocation à **remplacer les absences** de plus de 15 jours.

Par ailleurs, les processus de recrutement sont réévalués régulièrement, afin d'optimiser leur efficacité : modalités des entretiens, choix des outils et des prestataires (par exemple, sur l'évaluation des compétences). Ces processus permettent d'appréhender les questions d'emploi et de compétences pour construire des solutions transversales répondant simultanément aux enjeux de l'entreprise, du territoire et des candidats potentiels.

Former pour une meilleure performance et employabilité

Outre les formations obligatoires et réglementaires, le CM MABN met en place des formations pour l'ensemble de ses salariés, qui leur permettent de développer aussi bien leurs compétences professionnelles que personnelles.

Le plan de développement de compétences recouvre l'ensemble des choix et des moyens pour faire progresser les compétences au service de la Performance collective, et l'employabilité de chaque collaborateur MABN.

L'objectif est d'apporter un service de qualité aux sociétaires en donnant l'accès du catalogue formation à l'ensemble des salariés. La performance ne peut être préservée et améliorée qu'en s'appuyant sur un haut niveau de compétences professionnelles.

Les modalités pédagogiques se sont adaptées aux enjeux sociétaux puisque certaines formations sont maintenant réalisées à distance depuis le point de vente ; ceci permet de développer l'autonomie, l'appropriation de la relation digitale, et de réduire notre empreinte carbone.

Pour autant, le CM MABN souhaite préserver un équilibre entre le présentiel (65 %) et le format à distance (35 %) pour ses formations, afin de permettre une meilleure implication des apprenants, et par conséquent une meilleure appropriation du contenu des formations.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ambitions	2020	2021	2022	2023	Commentaires
Taux de couverture des absences	-	76,03 %	73.67 %	84.90 %	Un taux en progression par rapport aux années précédentes
Maintenir un fort investissement en formation >1,6% de la masse salariale	4,24 %	4,81 %	5,78%	6.84 %	Un taux qui poursuit sa progression et largement au-delà de l'objectif de 1.6 % de la masse salariale.

FAITS MARQUANTS

- Déploiement de l'Atelier Fresque du climat :
 - L'Atelier Fresque du climat est un atelier d'intelligence collective pédagogique et ludique, qui permet à chacune et à chacun de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques
 - Le CM MABN a décidé de déployer cet atelier auprès de ses salariés, de ses élus et des citoyens du territoire.
 - Une grande majorité des salariés du CM MABN a participé à cet Atelier Fresque du Climat : 1187 salariés du CM MABN.
 - Les objectifs pour le CM MABN sont de :
 - Sensibiliser ses salariés aux enjeux du réchauffement climatique ;
 - Les préparer aux compétences de demain ;
 - Renforcer leur appartenance au CM MABN.

Risque de non-adaptation aux besoins des clients et du territoire

DESCRIPTION DU RISQUE

L'incapacité du CM MABN à proposer ou à adapter ses produits et services aux obligations réglementaires, aux besoins des clients, au développement du territoire conformément à sa raison d'être.

IMPACTS

- Dégradation de l'image
- Perte de clients

POLITIQUES ET ENGAGEMENTS



Documentation de référence :

- Politique en faveur des clients fragiles et vulnérables
- Plan d'actions commerciales 2023 (PAC)

Contribution aux ODD



Proposer des offres et actions adaptées aux enjeux sociétaux

Le CM MABN maintient le choix de **l'ultra-proximité physique** en maintenant une importante densité de son réseau, afin d'apporter aux habitants de son territoire le **meilleur de la relation physique et de la relation digitale**. De plus, chaque client peut compter sur un conseiller dédié sans surcoût. Le CM MABN maintient également son ambition d'avoir **un point de vente à moins de 20 minutes des habitants**. Ceci permet aux conseillers du CM MABN d'être proches de leurs territoires et de rencontrer leurs clients en face-à-face, dans des rendez-vous à forte valeur ajoutée ; rendez-vous qui permettent une bonne connaissance client et un conseil adapté et personnalisé. Cette ultra-proximité physique permet aussi au CM MABN de contribuer au développement de son territoire, en favorisant la dynamique du tissu social, économique et culturel ; ceci, afin de contribuer à une Terre de projets innovants, solidaires et créateurs de lien social, dans le respect du climat et de l'environnement.

La dimension relationnelle est une composante forte de l'identité du CM MABN. L'excellence relationnelle amène ses conseillers à être des experts en relation client, tout en développant en continu leurs compétences métiers, pour qu'ils soient reconnus par leurs clients. Ainsi, les conseillers peuvent anticiper les préférences et les besoins des clients en se basant sur ce qu'ils savent de leur satisfaction, expériences et parcours. L'objectif est de proposer aux clients une relation sans effort, en utilisant cette connaissance pour être au plus proche de leurs attentes.

Le CM MABN est attentif à accompagner ceux qui traversent des situations de vie difficiles ; que celles-ci soient structurelles, sociales ou conjoncturelles. Au-delà des obligations réglementaires, il s'engage en développant les dispositifs de détection de la fragilité financière, en améliorant toujours les contenus des offres et en renforçant la prise en charge des personnes en situation de fragilité ou vulnérables. Depuis plusieurs années, le CM MABN est vigilant et mesuré dans la gestion et l'évolution des commissions d'incidents et d'irrégularités (commissions d'intervention plafonnées). En effet, pour les particuliers, des plafonnements journaliers et mensuels ont été fixés.

Très attaché à ses valeurs mutualistes, le CM MABN œuvre pour une société plus juste et plus durable. Il souhaite contribuer au développement de ses territoires au travers de ses actions et favoriser le lien social, économique et culturel.

Dans ce cadre, le CM MABN a mis en place depuis de nombreuses années différents dispositifs d'accompagnement du territoire. Ces dispositifs lui permettent d'être « Plus qu'une banque. »

- Le CM MABN accompagne les habitants du territoire, grâce à :
 - La « **Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel** », qui apporte une aide **aux personnes menacées ou fragilisées par des états de dépendance, notamment liés au vieillissement, tout en favorisant le développement de relations intergénérationnelles**. Après l'ouverture d'une résidence d'hébergement temporaire à Brecey dans la Manche en 2016, la Fondation a soutenu financièrement le projet de plateforme de répit des aidants de Laval, la maison des aidants à Flers ainsi qu'un centre social itinérant et numérique de l'association « Les Possibles ». En 2020, une résidence Escalys a ouvert à St Germain du Corbéis, projet auquel la fondation apporte un financement.
 - Le « **Fonds de Solidarité Jeunes** » Créavenir, qui aide les jeunes sociétaires de 18 à 28 ans qui **rencontrent des difficultés** pour financer leurs études, leur recherche d'emploi ou dans leur vie quotidienne...
 - Le « **Challenge des Jeunes** » Créavenir, qui apporte un soutien sous forme de subvention à **des groupes de jeunes de 12 à 28 ans pour réaliser leur projet**. Ce peut être dans le domaine de l'entraide et la solidarité, la culture, le sport, l'humanitaire.
 - Le « **Crédit Mutuel Solidaire** », qui lutte contre l'exclusion financière des plus fragiles. Il donne corps aux valeurs fondatrices de solidarité et d'entraide du CM MABN, en luttant contre l'exclusion sociale. Il favorise la réinsertion dans les circuits bancaires traditionnels de personnes qui ont pu en être exclues à la suite d'accidents de la vie, et qui ont la volonté de se reconstruire autour d'un projet, grâce à l'octroi d'un microcrédit social. Grâce au « **Microcrédit social** » du **Crédit Mutuel Solidaire**, des familles sont soutenues par l'octroi de microcrédits sociaux, par l'intermédiaire de partenariats avec des structures telles que les Restos du cœur, les CCAS...
 - Le « **Défi solidaire** », qui est une opération où chacun est invité à faire un don à partir de 1€, sur une période donnée, pour soutenir une cause présente sur le territoire du CM MABN.
 - **Son soutien aux Fondations « Progreffe » et « Génévie »** : « Progreffe » accompagne l'équipe de chercheurs qui s'intéressent à l'amélioration des possibilités de transplantations de reins et de pancréas. « Génévie » accompagne les recherches sur les maladies cardio-vasculaires et respiratoires, avec notamment pour objectif de développer la prévention de la mort subite de l'adulte.

- **Le CM MABN encourage aussi le monde associatif :**

Nombreuses sont les initiatives des habitants du territoire, et le CM MABN accompagne ces projets associatifs culturels, sportifs, ou encore qui créent du lien social de différentes manières :

- **Partenariat événementiel et sponsoring, par :**
 - La présence de bénévoles,
 - Le prêt de matériel, de véhicules, de logistique pour réceptifs,
 - Des impressions,
 - De l'accompagnement financier.
- **« Coup de cœur » Créavenir** accompagne les projets associatifs par l'intermédiaire de ses prêts d'honneur ou de subventions. Des dizaines d'associations sont soutenues chaque année.

- **Et le CM MABN soutient les entreprises, grâce à :**

- **Ses différentes structures :**
 - **Volney Développement** maintient et développe l'activité économique locale, en renforçant les fonds propres des entreprises en développement, en amorçage ou en transmission/reprise. Volney Développement dispose d'une trentaine d'entreprises en portefeuille.
 - **Volney Bocage** maintient la vitalité des territoires ruraux en intervenant dans le portage partiel et temporaire du foncier agricole non bâti, lors de l'installation. Depuis sa création, plus de 80 d'agriculteurs ont été accompagnés représentant une superficie de plus de 1500 hectares.
 - **« Un projet pour ma vie » Créavenir** soutient l'emploi sur le territoire, en accompagnant les personnes créant leur propre emploi, ou faisant une formation en vue de créer leur emploi, par l'octroi de prêts d'honneur.
- **Ses différents partenariats avec des les Chambres consulaires** (Chambre des Métiers, CCI) **et les plateformes d'accompagnement des créateurs d'entreprises** (Réseau Initiative, Réseau Entreprendre...)

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ambitions	2020	2021	2022	2023	Commentaires
Faire progresser le nombre de clients	+1,01 % Soit 682 638 clients	+1,15 % Soit 690 502 clients	+ 0,98% Soit 697 282 clients	+ 0.93 % Soit 703 768 clients	Une progression constante du nombre de clients
1000 événements soutenus/an d'ici 2026	-	579	1005	1026	Toujours une forte présence sur le territoire.
1000 projets soutenus/an d'ici 2026	-	707	715	695	

FAITS MARQUANTS

- **Ateliers de l'inclusion financière organisés par l'association Crédit Mutuel Solidaire**
 - Le Crédit Mutuel Solidaire est une association du CM MABN qui lutte contre l'exclusion financière des plus fragiles.
Le Crédit Mutuel Solidaire donne corps aux valeurs fondatrices de solidarité et d'entraide du CM MABN, en luttant contre l'exclusion sociale. Il favorise la réinsertion dans les circuits bancaires traditionnels de personnes qui ont pu en être exclues à la suite d'accidents de la vie, et qui ont la volonté de se reconstruire autour d'un projet, grâce à l'octroi d'un microcrédit social.
 - En octobre 2023, le Crédit Mutuel Solidaire a organisé les Ateliers de l'inclusion financière sur les 4 départements de la Mayenne, l'Orne, la Sarthe et La Manche. Ces ateliers ont permis de réunir et mettre en lien les acteurs du territoire pour accompagner au mieux les personnes en situation de fragilité financière.
 - Plus de 220 personnes ont participé à cette matinée, réunissant des acteurs des organisations institutionnelles ou de l'accompagnement social du territoire, comme les membres de l'UDAF, des Restos du Coeur, des élus et salariés Crédit Mutuel MABN, en charge de l'inclusion financière et des représentants des Points Conseils Budget (PCB).
 - Les PCB sont des structures d'accueil destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

- **Actualisation du Plan d'Action Coopératif des caisses locales**
 - Le Plan d'action coopératif de la caisse locale consiste à poser les objectifs et les moyens à mettre en œuvre au sein du conseil d'administration de la caisse locale pour répondre à la raison d'être du CM MABN, en particulier sur les axes coopératif et mutualiste et sur l'axe du développement du territoire.
 - Les premiers plans coopératifs ont été posés en 2019 et 2020.
 - En 2023, les plans coopératifs des caisses locales ont été réactualisés et reformulés pour s'aligner sur les axes du PMT 2022-2026.
 - Chaque caisse a fixé ses ambitions coopératives pour les prochaines années, en cohérence avec les ambitions du PMT : 22% de votants, 95% de conseils actifs, 1000 projets et 1000 événements annuels.

- **Evènements 2023 :**
 - Le CM MABN a investi près de 2M€ en 2023 pour soutenir les évènements de son territoire (1 934 036€).
 - Ce sont 1026 soutiens qui ont été réalisés en 2023 au travers de :
 - 676 prêts de matériels,
 - 143 sponsorings,
 - 188 partenariats évènementiels,
 - 10 projets de caisse,
 - 9 mécénats,
 - 1930 demandes d'impressions de supports pour les associations,
 - 1760 kits buvette offerts.
 - Les domaines soutenus sont prioritairement le sport pour 45% d'entre eux, la musique et la culture pour 20% d'entre eux et 16% concernent le domaine associatif.

- **Projets d'engagement sociétal 2023 :**

- **« Défi Solidaire CM MABN 2023 » :**
 - Le « Défi solidaire CM MABN » est une aventure humaine et collective mise en place par le CM MABN pour sa 3^{ème} édition, pour accompagner les familles avec un enfant en situation de handicap dans la réalisation de leur projet. Action biennale, elle mobilise autour d'une collecte de dons, organisation d'événements et d'actions solidaires afin de récolter des fonds pour les familles. Au-delà de l'organisation de cette action de solidarité, le CM MABN s'engage à doubler les sommes collectées.
 - Pour cette édition 2023, l'opération a connu une forte mobilisation des caisses locales pour collecter plus de 500 000 € et accompagner ainsi près de 100 familles avec un enfant en situation de handicap, pour les accompagner dans le financement de matériel adapté (tablette à synthèse vocale, fauteuil roulant, aménagement immobilier...) ou dans l'obtention d'un chien d'assistance ou d'éveil.

- **Correspondants Créavenir :**
 - Créavenir : cette association du CM MABN favorise la réalisation de projets tournés vers l'emploi, la jeunesse, le lien social. Elle examine tout projet économique, culturel, sportif qui contribue au développement local. L'aide octroyée peut être financière au travers d'une subvention et/ou d'un prêt d'honneur. Elle peut également prendre la forme d'un accompagnement technique et humain. Créavenir affirme ainsi sa vocation sociale et l'implication sur le territoire du plus grand nombre d'élus et salariés du CM MABN, et sa volonté de nouer des partenariats avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.
 - En 2023, le CM MABN a organisé des échanges pour identifier les missions et les attendus des correspondants Créavenir, afin qu'ils puissent développer davantage encore leur action auprès des associations, des jeunes et de l'emploi.

Risque de non-respect de la protection des données personnelles

DESCRIPTION DU RISQUE

Dans le cadre de ses activités, le Crédit Mutuel MABN dispose de données bancaires sensibles. Le risque porte sur la fuite et/ou le mauvais usage de ces données affectant directement ses clients.

IMPACTS

- Sanctions pénales
- Dégradation de l'image
- Perte de confiance des clients

POLITIQUES ET ENGAGEMENTS



Documentation de référence :

- La Charte de Sécurité des données personnelles
- Le code de déontologie

Contribution aux ODD



Assurer la protection des données personnelles

Les données personnelles sont définies comme « toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres » (comme le nom, les références bancaires, les mouvements bancaires...). Il peut s'agir de données clients mais aussi de données collaborateurs, prestataires, ...

Le renforcement du contexte réglementaire en matière de protection des données personnelles, combiné à l'explosion de données qu'induit la révolution digitale, accroît le degré d'exposition des banques. En effet, la nature et le volume des données collectées par les banques (âge, structure familiale bancaire, emploi, revenus et dépenses, ...) exposent particulièrement ce secteur.

Les banques, fortement concernées par le sujet, ont pris très tôt conscience de l'intérêt qu'il y avait à protéger les données de leurs clients et ont mis en œuvre les moyens nécessaires. Cela est d'autant plus important que leurs clients sont en attente d'une offre sans cesse renouvelée et que celle-ci ne peut se créer qu'avec toujours davantage de données. La confiance reste le maître mot de la relation entre les banques et leurs clients.

Ainsi, le CMMABN a une politique de formation volontariste dans ce domaine. Tout nouvel embauché reçoit une formation au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) dans la cadre de son parcours, et l'ensemble des collaborateurs est inscrit tous les 3 ans à un e-learning sur le RGPD.

En termes d'organisation, un Délégué à la protection des données au niveau groupe national et un correspondant à la protection des données pour la fédération MABN ont été désignés. Par ailleurs, plusieurs points de contrôle interne dédiés au respect du (RGPD) ont été posés. Des outils ont été mis en place et continuent d'évoluer dans le cadre de la tenue du registre des traitements prévus par le RGPD.

Assurer la sécurité des systèmes d'information

Le CMMABN s'adosse à sa filiale Euro-Information (EI) qui met tout en œuvre pour assurer la sécurisation des données. EI a obtenu la norme ISO 27001:2013, référentiel de certification reconnu. Elle apporte un cadre de mise en œuvre, de maintien et d'amélioration d'un système de management de la sécurité de l'information dans le temps.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ambitions	2020	2021	2022	2023	Commentaires
Maintenir un niveau faible de demandes d'exercice de droits sur des données personnelles	6	2	9	8	Un nombre de demandes d'exercice de droits sur les données personnelles qui reste toujours faible.

Risque de défaillance des systèmes de protections des biens et des personnes

DESCRIPTION DU RISQUE

Le CMMABN, en tant qu'employeur et en tant qu'établissement recevant du public, est exposé à divers types d'événements pouvant affecter la sécurité des usagers et des biens

IMPACTS

- Sanctions pénales
- Dégradation de l'image
- Perte de confiance des clients

POLITIQUES ET ENGAGEMENTS



Documentation de référence :

- Plans d'urgence et de poursuite d'activité

Contribution aux ODD



Assurer la sécurité des usagers de nos sites

Le Crédit Mutuel MABN s'assure de l'efficacité des équipements de sécurité de l'ensemble de ses locaux, siège et réseau de points de vente. Il peut en effet être exposé à différents types de risques accidentels, délictuels et actes d'incivilités, mais également des événements climatiques. L'aspect sécurité a une incidence sur la qualité de vie au travail des collaborateurs et également sur la qualité de la relation client.

Un ensemble d'actions sont mises en place à titre préventif telles que :

- Des contrôles et tests des systèmes de protection (alarmes, vidéosurveillance, gestion des accès...) ;
- Le renouvellement régulier des équipements est planifié ;
- Une formation à la sécurité et prévention incendie proposée à l'ensemble des collaborateurs ;
- Des exercices d'évacuation pouvant être réalisés 1 à 2 fois par an au siège.

Assurer la continuité de service

En tant qu'acteur majeur de l'économie locale et sous supervision de la BCE, nous sommes tenus de mettre en place un Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA) visant à assurer, selon divers scénarios de crise, le maintien de la continuité des activités.

Le PUPA se définit comme l'ensemble des mesures visant à assurer le maintien des opérations d'une entreprise en cas de réalisation d'un scénario de crise. L'objectif est de planifier le fonctionnement de l'entité en mode dégradé pour limiter les pertes et assurer le retour à la normale.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ambitions	2020	2021	2022	2023	Commentaires
Réduire le nombre moyen d'incidents matériel et corporel par point de vente	0.09	0.19	0.10	0.10	Un chiffre qui reste toujours faible.
Nombre de jours cumulés d'indisponibilité des points de vente	-	25,5 jours	15 jours	6 jours	Un nombre de jours cumulés d'indisponibilité des points de vente particulièrement bas cette année.
Taux de maintien de l'activité		98 %	93 %	83 %	Par contre, un taux de maintien de l'activité qui connaît une baisse cette année.

FAITS MARQUANTS :

- **Exercices d'évacuation du siège le 16 février 2023 :**
 - Environ 350 personnes évacuées, l'exercice qui s'est déroulé dans de bonnes conditions avec une participation active des guides et serre-files et une bonne coopération des salariés.
- **Test « Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité » 2023 :**
 - Il a été réalisé par les activités d'analyse et de prévention simulant une indisponibilité du siège et un repli en caisse locale : test concluant avec notification de quelques remarques.
- **Participation au test d'Euro Information 2023 :**
 - Réalisé par les activités d'analyse, de prévention, de matériel et de sécurité, ce test a permis de simuler une indisponibilité d'un data center avec reconstruction d'un site de back-up pour reprise des activités : test concluant avec remontée de quelques dysfonctionnements à Euro Information.

Risque de non-respect des règles éthiques et professionnelles

DESCRIPTION DU RISQUE

Les collaborateurs pourraient enfreindre les règles et devoirs auxquels ils ont pourtant adhéré en intégrant le CMMABN, en vue de satisfaire un intérêt personnel et/ou au détriment de l'intérêt du client.

IMPACTS

- Dégradation de l'image
- Perte de confiance des clients

POLITIQUES ET ENGAGEMENTS



Documentation de référence :

- La Charte Ethique
- Le code de déontologie
- La charte des activités financières
- La politique crédit

Contribution aux ODD



Délivrer le bon conseil au bon moment pour une relation-client de qualité

- Les conseillers ne sont pas commissionnés et bénéficient d'une grande autonomie dans la prise de décision. Ils sont régulièrement formés pour assurer réactivité et souplesse attendues par les clients. Ils construisent ainsi une relation de confiance et de proximité avec leurs clients. Une proposition adaptée aux besoins du client étant essentielle, des contrôles internes sont effectués en ce sens.
- Une sensibilisation au code de déontologie est réalisée en journée d'intégration lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur. Ainsi, ils pourront mieux cerner les aspects de la déontologie, prendre en compte les dispositions qui leur sont applicables et comprendre les enjeux en termes de culture d'entreprise et les impacts dans la relation client.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ambitions	2020	2021	2022	2023	Commentaires
Maintenir un nombre de réclamations < 10/10000 clients	7,31	8,60	10,41	11.01	Un taux en hausse, à surveiller
Limiter le nombre d'enfreintes caractérisées à la déontologie	8	17	19	12	Un taux qui reste faible.

Risque de non-respect des règles de sécurité financière dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme et des sanctions financières internationales

DESCRIPTION DU RISQUE

Au cœur des échanges financiers, le CMMABN, à l'instar de l'ensemble du secteur bancaire, est exposé au blanchiment et financement du terrorisme. Ainsi, son rôle s'avère déterminant dans la lutte contre ces pratiques.

IMPACTS

- Sanctions
- Dégradation de l'image

POLITIQUES ET ENGAGEMENTS



Documentation de référence :

- Code de déontologie
- Guides LCB-FT

Contribution aux ODD



Etre un acteur majeur dans la lutte contre les pratiques controversées

Le secteur financier est exposé au risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. À ce titre, il est assujéti à des dispositions en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Le CM MABN se mobilise fortement afin de prévenir toute utilisation de ses services à des fins de blanchiment, d'évasion fiscale et/ou financement du terrorisme. Et cela passe notamment par une bonne connaissance de ses clients.

Des outils de détection permettent d'envoyer des alertes aux conseillers qui sont en charge d'analyser la situation. Si la pratique controversée est avérée, le correspondant TRACFIN prend en charge la suite du dossier et, si besoin, déclare le soupçon. Au CM MABN, deux correspondants TRACFIN sont en charge de l'intégration des nouvelles réglementations dans les procédures.

Chaque nouvel embauché est formé dès son arrivée (e-learning) ainsi que dans le cadre de son parcours de formation (présentiel animé par un Correspondant TRACFIN).

L'ensemble des collaborateurs est formé chaque année à la LCBFT, soit via une formation en présentiel animée par le Directeur de Caisse soit via un e-learning (alternance sur un cycle de 2 ans).

Le code de déontologie stipule : « Les opérations traitées doivent correspondre aux activités courantes du client. La vigilance des collaborateurs doit tout particulièrement s'exercer sur les opérations inhabituelles et celles pouvant se rapprocher ou être assimilées à des opérations de blanchiment ou liées au financement du terrorisme. Ces dernières doivent faire l'objet d'une information auprès de la hiérarchie et du correspondant TRACFIN dans le cadre des procédures qui ont été arrêtées à cet effet. L'application des procédures internes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constitue un impératif pour tous les collaborateurs ».

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ambitions	2020	2021	2022	2023	Commentaires
Traiter 100 % des signalements	101 %	102 %	99 %	100 %	Un taux en phase avec l'ambition à atteindre.
Traiter les déclarations de soupçons en moins de 60 jours	29 jours	26,7 jours	24 jours	25 jours	Un chiffre qui reste stable et largement en deçà de l'ambition de traiter les déclarations de soupçons en moins de 60 jours.

Risque de défaut de gouvernance coopérative

DESCRIPTION DU RISQUE

Les administrateurs, des sociétaires élus, sont au cœur des décisions. Le manque de compétences et/ou de représentativité pourrait mener à des prises de décisions qui ne seraient ni dans l'intérêt du sociétaire ni de l'activité de la banque.

IMPACTS

- Remise en cause du modèle
- Dégradation de l'image

POLITIQUES ET ENGAGEMENTS



Documentation de référence :

- Code de déontologie des élus

Contribution aux ODD



Des administrateurs formés et engagés pour pérenniser notre modèle

L'administrateur est le représentant et le porte-parole des sociétaires de sa caisse. Il met à profit son sens de l'écoute, du dialogue et son implication pour militer dans son environnement. Il est le garant de l'éthique mutualiste et de sa mise en œuvre. Il est aussi, à son niveau, responsable vis-à-vis des sociétaires et des salariés de la pérennité et du développement du Crédit Mutuel MABN. A ce titre, il s'implique, se forme et consacre le temps nécessaire à la réalisation de sa mission.

Pour assumer pleinement sa mission, mieux comprendre le Crédit Mutuel MABN et son environnement, l'administrateur a le devoir de se former. Il peut participer, en fonction de ses compétences, à la formation des autres administrateurs et à l'information des sociétaires. La participation à la session « Les nouveaux élus » est un passage incontournable pour tout nouvel élu.

Chaque année, un programme de formations adaptées est ouvert à l'ensemble des administrateurs. Un volet fondamental permet de se familiariser avec le fonctionnement de la banque, il est complété de modules dits « personnels ». Ainsi, ce sont 45 Carrefours de formation, 78 ateliers et 3 webinaires qui ont été réalisés en 2023.

Une expression démocratique des sociétaires

Chaque sociétaire dispose d'une voix selon le principe « un sociétaire = une voix ». L'assemblée générale annuelle est un rendez-vous privilégié pour s'informer sur le développement de la caisse locale, prendre connaissance et approuver les comptes, élire ses représentants au conseil d'administration. C'est pourquoi, la participation à cet événement, permet notamment de mesurer la vitalité du modèle coopératif.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ambitions	2020	2021	2022	2023	Commentaires
Dispenser la formation « <i>Nouvel élu</i> » à 100 % des nouveaux administrateurs	67 %	85,7 %	46%	81 %	Un taux qui retrouve un très bon niveau
Stabiliser ou augmenter le nombre d'élus	-0,89 %	-2 %	+0,35%	-3.67%	Un taux à nouveau en baisse
Atteindre un taux de 22 % de votants aux assemblées générales des caisses locales en 2026	-	6,3 %	16,3 %	16,0 %	Un taux élevé qui reste stable ; il avait fortement progressé l'an dernier avec le vote électronique.

FAITS MARQUANTS

o Actualisation du Plan d'Action Coopératif des caisses locales

- o Le Plan d'action coopératif de la caisse locale consiste à poser les objectifs et les moyens à mettre en œuvre au sein du conseil d'administration de la caisse locale pour répondre à la raison d'être du CM MABN, en particulier sur les axes du modèle coopératif et mutualiste.
- o Les premiers plans coopératifs ont été posés en 2019 et 2020.
- o En 2023, les plans coopératifs des caisses locales ont été réactualisés et reformulés pour s'aligner sur les axes du PMT 2022-2026.
- o Chaque caisse locale a fixé ses ambitions coopératives pour les prochaines années, en cohérence avec les ambitions du PMT, en termes de : nombre d'élus que doit composer le Conseil, d'assiduité attendue, et de taux d'élus formés.

o Formation des élus :

- o Sensibilisation aux causes et conséquences du dérèglement climatique : 514 élus du CM MABN ont participé à un **Atelier Fresque du Climat** sur l'année 2023, **soit 61 % % des élus**.
 - L'Atelier Fresque du climat est un atelier d'intelligence collective pédagogique et ludique, qui permet à chacun-e de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques
- o Pour amplifier la dynamique de formation des élus, le CM MABN a mis en place des webinaires réguliers auprès des correspondants formation identifiés dans les caisses locales.

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont sources de changements structurels qui peuvent avoir une influence sur l'activité économique et, par suite, sur le système financier.

Les risques liés au climat et à l'environnement sont communément considérés comme comprenant deux principaux facteurs de risque.

- **Le risque physique** fait référence aux effets financiers du changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et de la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation). Le risque physique peut être qualifié d'aigu quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes, et de « chronique » lorsqu'il résulte de changements graduels, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité, le changement d'utilisation des sols, la destruction de l'habitat et la pénurie de ressources. Il peut avoir des conséquences directes, par exemple des dommages causés aux biens immobiliers ou une baisse de productivité, ou indirectes, comme la perturbation des chaînes d'approvisionnement.
- **Le risque de transition** désigne la perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de variations du sentiment et des préférences de marché.

Les enjeux environnementaux et climatiques sont au cœur des préoccupations du CM MABN. De par son activité tertiaire, le CM MABN a un **impact direct sur** l'environnement très limité. Il se mesure principalement par la consommation énergétique des bâtiments et les déplacements professionnels.

En revanche en tant que premier financeur de ses territoires, le CM MABN a un **rôle important dans le financement de la transition énergétique, notamment dans l'habitat**, compte tenu de la structure de ses encours de crédit et dans les secteurs économiques les plus exposés. Le CM MABN se doit également de faire sa part en accompagnant les projets de transition de ses clients en restant attentif aux conséquences de ses financements sur le climat, l'environnement et la biodiversité.

Peu exposé aux secteurs les plus concernés par ces grands enjeux (Charbon, Hydrocarbures), le CM MABN a défini des **politiques sectorielles** qui visent à délimiter un champ d'intervention, à fixer des critères et des règles à respecter, dans le cadre de l'exercice de ses activités, sur des domaines où les impacts environnementaux sont les plus élevés.

Par ailleurs, **la stratégie du CM MABN d'ultra-proximité physique avec ses clients impacte positivement l'environnement du territoire**. En effet, grâce au maintien de l'importante densité de son réseau, avec ses 168 points de vente et ses 273 points-relais (points de retraits d'espèces chez les commerçants), cette stratégie permet de limiter le nombre de kilomètres parcourus par ses clients. Ce maillage dense a donc un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Risque d'inadéquation et absence de mise en œuvre de la trajectoire ou du plan d'action pour contribuer à la neutralité carbone de l'empreinte interne

Le CM MABN a un impact direct sur l'environnement et le climat très limité. Cet impact se mesure principalement par la consommation énergétique des bâtiments et les déplacements professionnels. Le CM MABN a poursuivi ses efforts en la matière en 2023.

DESCRIPTION DU RISQUE

- Non-respect des textes réglementaires en matière de réduction de Gaz à effet de serre (4)

IMPACTS

- Dégradation des performances financières attendues
- Dégradation de l'image

POLITIQUES ET ENGAGEMENTS



Documentation de référence :

- Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES* 2022)

Contribution aux ODD



Le CM MABN déclare ses émissions de gaz à effet de serre auprès de l'ADEME (scope 1, 2 et scope 3 partiellement).

Equivalent tonnes CO2	2022	2023	Evolution
SCOPE 1	601,5	624	3.8%
SCOPE 2	260,4	211	- 18,9%
SCOPE 3	1438,0	1367	- 4.9%
TOTAL	2299.9	2202	- 4.3%

- *Le scope 1 correspond aux émissions directes, comme la consommation d'énergie hors électricité. Pour MABN : le gaz en réseau et le fioul, le carburant de la flotte automobile, la réfrigération/climatisation.*
- *Le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à l'énergie. Pour MABN, l'électricité et les réseaux urbains de vapeur d'eau.*
- *Le scope 3 correspond aux autres émissions. Pour MABN : fabrication des combustions consommées, achats de papier, déplacements professionnels, les immobilisations de biens sur la flotte automobile.*

**BEGES : Le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 a inscrit dans le code de l'environnement les dispositions réglementaires en définissant les modalités d'application (articles R229-45 à R229-56) ; Et l'article L. 100-4 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 26 mai 2015 a renforcé les ambitions.*

Nouvel objectif fixé pour 2030

L'objectif de -30 % d'émissions entre 2011 et 2030 a été atteint à fin 2022. Aussi, un **nouvel objectif a été fixé fin 2023 de - 40 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 2011 et 2030** (2011 étant l'année de référence ; sur un périmètre équivalent). Pour atteindre cet objectif, le CM MABN doit économiser 212 tonnes de CO2 par rapport à 2022.

Trois postes vont faire l'objet d'une attention particulière et des actions vont être mises en place :

- **Réduire les consommations d'énergie :**
 - Le CMMABN va rénover l'intégralité de son parc immobilier « points de vente ». Lorsque cela sera possible, des actions d'isolation seront menées. De même, l'éclairage passera en LED.
 - Nous avons également pour objectif à fin 2030 de supprimer toutes nos installations « chauffage fioul ».

- **Réduire la consommation de papier et favoriser l'économie circulaire :**
 - Depuis de nombreuses années, le CMMABN est engagé dans la réduction de papier. Il poursuit ses efforts de dématérialisation des documents, tant sur le plan des documents internes que des documents clients : recyclage et réutilisation du papier et des cartouches d'encre d'imprimantes sur tous les sites.
 - Dans les centres éditiques du prestataire interne du groupe, l'ensemble des déchets papiers (bande carols des bobines, gâche...) est broyé et récupéré pour être revendu. Un circuit est également en place pour la reprise des toners usagés.
 - Pour les clients, le déploiement de la signature électronique des contrats va se poursuivre.

- **Les trajets professionnels :**
 - Lors des renouvellements de véhicules de la flotte du groupe, une analyse de l'usage est effectuée, afin de proposer le véhicule le moins émissif en fonction des trajets parcourus.
 - A titre d'exemple, lorsqu'un collaborateur est affecté sur un site avec des points de charge, il est équipé d'un véhicule hybride rechargeable. Cela lui permet d'utiliser au maximum la partie électrique de son véhicule.

FAITS MARQUANTS

- **Sensibilisation des salariés, des élus et du Grand Public aux causes et conséquences du dérèglement climatique :**
 - Sur l'année 2023, **1701 salariés et élus** du CM MABN ont participé un **Atelier Fresque du climat**, soit **plus de 68 % d'entre eux**.
 - L'Atelier Fresque du climat est un atelier d'intelligence collective pédagogique et ludique, qui permet à chacun·e de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques
 - Cette dynamique de déploiement a été rendu possible grâce à **la forte mobilisation d'une centaine de fresqueurs du CM MABN, tous salariés ou élus**.
 - A l'occasion de la Journée Mondiale du Climat, le 8 décembre 2023, , les fresqueurs du CM MABN se sont à nouveau mobilisés pour animer cette fois des **Ateliers Fresque du climat auprès du Grand Public**.
 - Une centaine de cityoyens du territoire ont pu, eux-aussi, profiter de ces ateliers.
- **Fin de la rénovation du siège**
 - Après 4 ans de travaux, la rénovation du siège se termine. L'enveloppe thermique du bâtiment a été revue et des équipements basse consommation ont été installés (type luminaire LED).
- **Année de lancement du « plan immobilier »**
 - Ce « Plan immobilier » prévoit la **rénovation de l'intégralité des 168 points de vente**.
- **Atelier auprès des salariés sur la thématique du compostage**
 - Grâce à un partenariat avec la Ville de Laval et Laval Agglo, 62 salariés du Siège ont pu être formé au compostage et 48 composteurs ou lombricomposteurs ont été distribué aux participants intéressés.
- **Mise en place d'une « Recyclerie interne »**
 - Une nouveauté pour permettre de donner une seconde vie à des fournitures de bureau inutilisées (classeurs, blocs notes, anciens calendriers, affiches, etc.).
- **Gestion des biodéchets du restaurant d'entreprise**
 - Dans une démarche de recyclage globale de ses différents déchets, le CMMABN a mis en place depuis 2021 un partenariat avec l'association chantier et entreprise d'insertion locale « Alternatri » pour le recyclage de ses biodéchets issus des cuisines du restaurant d'entreprise. A raison de 2 passages par semaine, les pluches de cuisine et restes d'assiette sont ainsi déposés dans des contenants dédiés et collectés par la structure d'insertion. Les biodéchets triés et associés à ceux d'autres entreprises locales sont acheminés vers le méthaniseur de Château-Gontier (53) afin de générer du biogaz.
 - **En 2023, c'est un total de 4,671 tonnes de biodéchets qui ont été revalorisées.**

- Don de nos journaux papier à l'association de lutte contre la mucoviscidose pour recyclage
 - En 2021 CMMABN à mis en place une opération de don de ses journaux papier à un jeune homme atteint de la mucoviscidose. Tous les 3 mois approximativement ce jeune homme, aidé de ses parents, récupère sur notre site les anciens journaux papier qui nous sont restitués au fil de l'eau par les services, afin de les vendre au poids à un recycleur local. L'argent récolté est reversé à l'association de lutte contre la mucoviscidose pour laquelle la famille est bénévole active.
 - Depuis fin 2021, 360 kg de journaux ont ainsi été récoltés au profit de l'association.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ambitions	2022	2023	Commentaires
Emissions des Gaz à Effet de Serre (en T équivalent CO2)	2299.9	2202	Forte baisse de la consommation électrique, mais progression des déplacements professionnels, avec la reprise post Covid des formations en présentiel.

Risque de non prise en compte ou d'insuffisance de prise en compte des risques climatiques dans les activités de financement et d'investissement développés par le CM MABN

DESCRIPTION DU RISQUE

Absence ou mauvaise prise en compte des risques physiques et de transitions dans le financement des projets et activités clients accompagnés / Dans l'accompagnement Assurance des projets menés par les clients. /

Absence ou mauvaise prise en compte des risques physiques et de transitions dans les investissements réalisés pour compte propre.

IMPACTS

- Aggravation du risque crédit
- Mise en jeu du devoir de conseil et d'information
- Risque de réputation / d'image

POLITIQUES ET ENGAGEMENTS



Documentation de référence :

- Cadre d'appétence aux risques
- Politique crédit
- Politiques sectorielles
- Politiques de financement ENR

Contribution aux ODD



Le CM MABN intègre les problématiques environnementales dans son modèle d'affaires et le développement de ses activités, notamment de financement et d'investissement.

En tant qu'acteur majeur du financement de ses territoires, le CM MABN a un rôle important dans le financement de la transition énergétique des secteurs économiques les plus exposés, et notamment, sur le secteur de l'habitat, compte tenu de la structure de ses encours de crédits.

A contrario, le CM MABN est peu exposé à d'autres secteurs très concernés par ces enjeux de transition énergétique, notamment les secteurs du charbon et des hydrocarbures.

Le CM MABN accompagne les projets de transition au sens large de ses clients en restant attentif aux conséquences de ses financements sur le climat, l'environnement et la biodiversité.

Mise en place des politiques sectorielles 2023

Pour formaliser ses engagements en matière de financement et d'investissement, le Crédit Mutuel MABN a défini en 2023 des politiques sectorielles. Elles visent à délimiter un champ d'intervention, à fixer des critères et des règles à respecter dans le cadre de l'exercice de ses activités sur les domaines où les impacts environnementaux sont les plus élevés.

Ces politiques sectorielles, publiées sur le site internet du CM MABN, encadrent :

- o Sa politique d'investissement pour compte propre ;
- o Sa politique de distribution de crédits des caisses locales, et des centres d'affaires ;
- o Toutes les filiales contrôlées, lorsqu'elles ont une activité de bancassurance, de financement, d'investissement ou de capital risque.

En effet, dans le cadre de son rôle de financeur et d'investisseur, le Crédit Mutuel MABN a défini une politique sectorielle qui éclaire ses ambitions sur le pilier sociétal et sur le pilier climat et environnement de sa politique RSE.

En tant qu'acteur majeur du financement de ses territoires, le CM MABN a un **rôle important dans le financement de la transition énergétique, notamment dans l'habitat**, compte tenu de la structure de ses encours de crédit et dans les secteurs économiques les plus exposés.

Le CM MABN se doit également de faire sa part en accompagnant les projets de transition de ses clients en restant attentif aux conséquences de ses financements sur le climat, l'environnement et la biodiversité.

Peu exposé aux secteurs les plus concernés par ces grands enjeux (charbon, hydrocarbures), le CM MABN a défini des politiques sectorielles qui visent à délimiter un champ d'intervention, à fixer des critères et des règles à respecter dans le cadre de l'exercice de ses activités sur des domaines où les impacts environnementaux sont les plus élevés.

Le risque de réputation est également un risque pris en compte pour l'élaboration de la politique sectorielle. Le risque de réputation ou risque d'image désigne l'aléa de dégradation de l'image de la marque ou de sa réputation auprès de sa communauté, de ses clients et de la société plus globalement. Cet aléa peut émerger par un comportement inadéquat par rapport aux attentes de la société sur un sujet particulier ou par une incohérence entre ses déclarations et ses actes. Les événements sociétaux ou climatiques pourraient avoir une ou des incidences défavorables sur la réputation ou sur l'image du CM MABN. Les politiques sectorielles tendent à limiter ces risques en définissant le plus clairement possible les positions et les décisions du groupe en la matière.

Champ d'application : Les mesures prises s'appliquent à l'ensemble du CM MABN, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité.

Les politiques sectorielles encadrent la politique d'investissement pour compte propre du CM MABN, la politique de distribution de crédits des caisses locales, des centres d'affaires et toutes les filiales contrôlées lorsqu'elles ont une activité de bancassurance, de financement, d'investissement ou de capital risque.

En matière de distribution de crédit, les politiques sectorielles font, plus spécifiquement, partie intégrante du référentiel engagement du Groupe et ont pour objet de définir les règles encadrant les financements et les services bancaires vers des entreprises dont les activités ont des impacts négatifs sur la société, sur le climat, sur l'environnement ou sur la biodiversité.

La décision d'octroi est éventuellement partagée avec le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN.

Communication et suivi : L'ensemble des parties prenantes du CM MABN pourront prendre connaissance de ces politiques car elles sont publiées sur le site internet du Groupe sur la page consacrée aux rapports annuels.

Ces politiques sont soumises aux procédures de contrôles internes et de surveillance du Crédit Mutuel MABN. Un suivi des encours par codes NACE, sur la base de données internes, est effectué selon une périodicité trimestrielle et présenté aux instances de gouvernance.

En matière de distribution de crédit, les politiques sectorielles font plus spécifiquement partie intégrante du référentiel engagement du CM MABN. Elles ont pour objet de définir les règles encadrant les financements et les services bancaires vers des entreprises dont les activités ont des impacts négatifs sur la société, sur le climat, sur l'environnement ou sur la biodiversité. Ces politiques intègrent au besoin des exclusions ou des restrictions.

Illustrations

- **Sur le marché des particuliers** : le CM MABN propose aux particuliers l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ). Ayant pour objectif la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, il permet le financement jusqu'à 30 000 € de la rénovation énergétique des logements.
- **Sur le marché des professionnels** : le CM MABN finance des projets d'installations de panneaux photovoltaïques et d'unités de méthanisation pour des clients issus du marché de l'agriculture et de l'entreprise principalement. Il intervient également et plus ponctuellement dans les projets d'installations hydroélectriques ou le financement d'éoliennes.
- **Sur les investissements réalisés pour compte propre** : Le CM MABN investit dans des actifs immobiliers répondant aux dernières normes environnementales et disposant des certifications écologiques les plus contraignantes.

Taxonomie

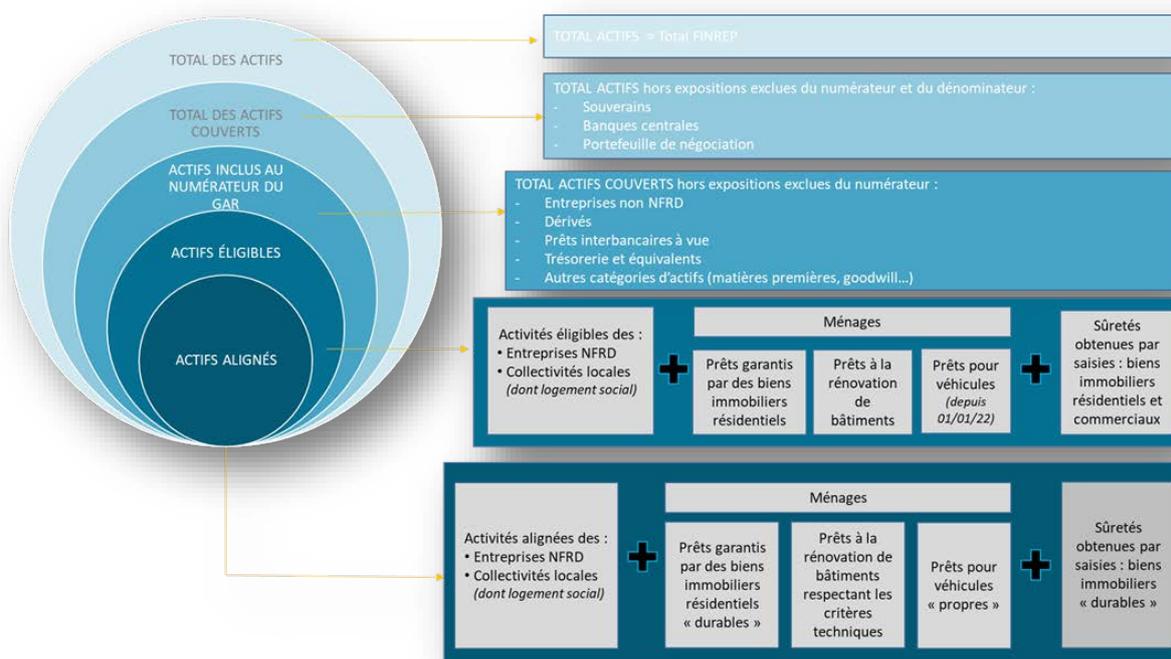
En application du règlement (UE) 2020/852 de la Commission européenne, le Crédit Mutuel MABN publie ses expositions bilancielle aux secteurs alignés sur la taxonomie.

La taxonomie de l'Union Européenne constitue un ensemble de critères de développement durable destiné aux entreprises, aux investisseurs et aux gouvernements. Elle identifie les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables ou écoresponsables. Elle permet ainsi aux acteurs de la finance et aux entreprises d'avoir un langage commun et faciliter les investissements et les financements durables dans le but de favoriser la transition écologique de l'économie.

1. Présentation méthodologique

a. Architecture de la taxonomie

Le schéma ci-dessous précise les actifs pris en compte pour le compte de la taxonomie.



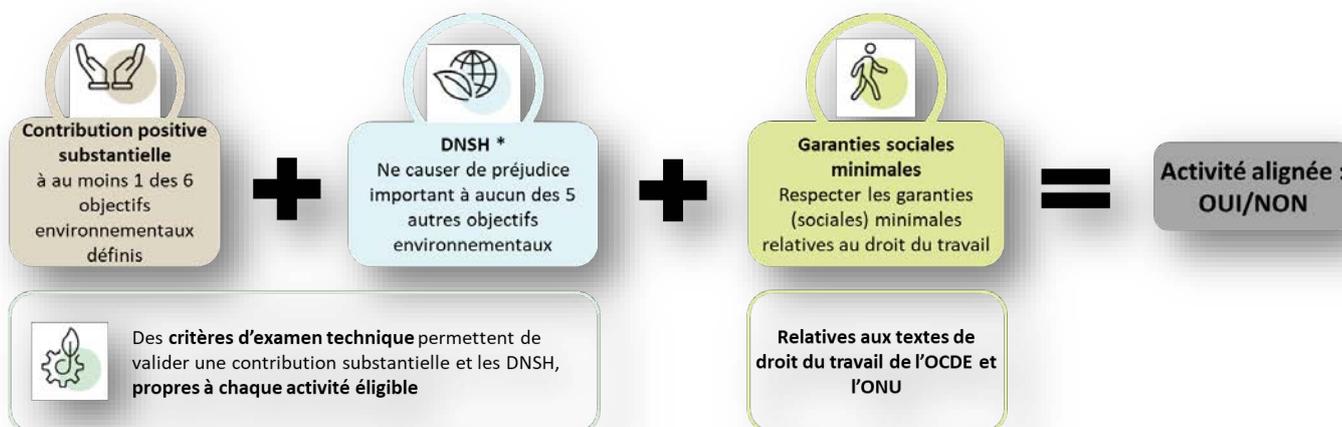
Précisions sur l'éligibilité et l'alignement du portefeuille

La taxonomie européenne est construite sur les notions d'éligibilité et d'alignement à l'un de ses objectifs. Une activité est éligible lorsqu'elle est directement visée par la réglementation, qui a défini 15 secteurs ainsi que 147 activités qui entrent dans le champ d'application de la taxonomie. Afin d'être considérée comme durable d'un point de vue environnemental, une activité est alignée à un objectif environnemental à condition qu'elle respecte un certain nombre de critères techniques définis par la réglementation, sans porter atteinte aux autres objectifs environnementaux et à condition qu'elle respecte certaines garanties sociales minimales.

Schéma N° 1 : précisions sur l'éligibilité et l'alignement des activités au sein du Crédit Mutuel.



Schéma n° 2 : méthodologie d'alignement des actifs.



b. Les 6 objectifs environnementaux

La taxonomie européenne fixe un cadre et désigne des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Elle détermine 6 objectifs environnementaux auxquels l'actif doit correspondre pour pouvoir être qualifié d'éligible ou d'aligné.

					
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Transition vers une économie circulaire	Prévention et réduction de la pollution	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
Stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre en conformité avec l'objectif de l'Accord de Paris en matière de limitation de la hausse des températures	Réduction du risque d'incidences négatives du climat sur les activités économiques, les populations, la nature ou les biens	Maintien du bon état des ressources en eau et prévention de la détérioration des eaux marines et fluviales ou des écosystèmes aquatiques	Prévention, réduction, revalorisation et recyclage des déchets	Prévention et réduction des émissions de polluants autres que le CO ₂ dans l'air, l'eau et le sol. Amélioration des niveaux de qualité de l'air, de l'eau ou des sols	Conservation des habitats naturels, préservation de leur détérioration, utilisation et gestion durable des terres et des forêts. Mise en oeuvre de pratiques agricoles durables

Au 31 décembre 2023, selon le règlement délégué (UE) 2021/2178 et le règlement délégué (UE) 2023/2486, l'analyse d'alignement des actifs ne concerne que les deux premiers objectifs, relatifs à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. L'analyse d'éligibilité concerne l'ensemble des objectifs environnementaux de la taxonomie

c. Méthode d'inclusion et d'exclusion des actifs

Après une période transitoire de deux ans durant laquelle le Crédit Mutuel MABN a publié l'éligibilité de son portefeuille à la taxonomie verte européenne, l'analyse du portefeuille concerne désormais l'alignement sur les 2 objectifs environnementaux que sont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le groupe Crédit Mutuel s'est organisé en 2023 afin d'identifier la part de ses actifs alignés sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie Européenne dans son portefeuille de clients, conformément à la réglementation.

Après étude des textes réglementaires, des travaux internes coordonnés par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ont eu lieu afin de se mettre en ordre de marche pour renseigner les informations relatives à la taxonomie verte selon le format attendu au sein de la DPEF à compter de 2024.

Compte-tenu de l'enjeu stratégique de ce dossier, des ateliers dédiés pluridisciplinaires regroupant les directions des risques, les directions financières et les équipes en charge des sujets RSE / RSM confédérale et des groupes régionaux ont ainsi été menés en 2023, avec comme objectifs :

- L'appropriation des textes et des méthodologies de calcul, en lien avec les états FINREP ;
- La définition de règles de gestion communes entre les groupes régionaux, notamment quant aux pièces justificatives à prendre en considération pour calculer l'alignement du portefeuille ;
- L'identification des ratios d'éligibilité et d'alignement publiés par les contreparties concernées par la NFRD ;
- Le calcul des ratios (numérateur et dénominateur) sur la base des données 2023.

Le Crédit Mutuel MABN a procédé à l'analyse de ses expositions pour déterminer l'alignement de son portefeuille à la taxonomie européenne. Cette analyse d'alignement a été menée selon plusieurs critères, en fonction des typologies de contreparties incluses au numérateur.

Le détail de la méthodologie est précisé dans la note méthodologique de la DPEF.

2. Alignement du portefeuille

a. Détails des résultats de l'analyse d'alignement pour l'exercice 2023

L'alignement du portefeuille du Crédit Mutuel MABN est intimement lié à son modèle d'affaires. Seuls les ménages, les collectivités locales et les entreprises soumises à la publication d'une déclaration extra-financière étant incluses dans le périmètre des actifs couverts par la taxonomie, le ratio d'alignement reste à ce stade principalement impacté par l'alignement des ménages, représentant en valeur brute 34.8 % du total des actifs. La principale difficulté concerne l'accès aux données permettant au Crédit Mutuel MABN de calculer l'alignement de ses contreparties via l'analyse des critères techniques de contribution substantielle, les critères DNSH et les garanties sociales minimales. S'agissant des ménages, les critères techniques ne sont pas complètement disponibles à ce stade et de ce fait, certains postes n'ont pas pu être intégrés à l'alignement du Crédit Mutuel MABN. Les différents taux présentés dans le cadre de cette déclaration ne reflètent ainsi pas, à ce stade, la réalité de l'alignement du Crédit Mutuel MABN.

Entreprises

Au 31 décembre 2023, le Green Asset Ratio des entreprises financières s'établit à 4 %¹, soit 63 millions d'euros. Il concerne les entreprises soumises aux obligations de publication d'informations extra-financière uniquement qui représentent 6.6 % du total des actifs du groupe Crédit Mutuel MABN.

S'agissant des entreprises non financières, le GAR s'élève à 3.2 %¹ représentant un encours aligné de 2 millions d'euros. Seules les entreprises non financières soumises aux obligations de publication d'informations extra-financières ont été incluses dans le calcul de l'alignement sur la base des ratios publiés au sein de leur document d'enregistrement universel en 2023. Elles représentent 2.2 % du total des actifs.

S'agissant des financements dédiés à un projet pouvant répondre à un objectif de la taxonomie, le groupe ne dispose pas, à ce jour, d'une documentation suffisante pour vérifier les critères techniques de la réglementation en matière de contribution substantielle et de respect des DNSH pour l'ensemble de ses financements. Seuls les financements pour lesquels des informations ont été obtenues de manière bilatérale ont été intégrés au calcul de l'alignement.

Ce montant d'alignement évoluera dans les années à venir du fait d'une meilleure identification des entreprises soumises à ces obligations mais également à la suite de la transposition de la directive UE 2022/2464, dite directive CSRD qui étend le champ d'application des entreprises concernées.

¹ Plus d'informations sur les méthodologies de calcul des ratios en note méthodologique taxonomie p. 67 et 68

Ménages

Au 31 décembre 2023, les prêts et avances consentis aux ménages alignés sur l'objectif d'atténuation du changement climatique s'élèvent à 1 061 millions d'euros, représentant un Green Asset ratio de 12.9 %¹.

Seuls les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels répondant aux réglementations thermiques RT 2012 et RE 2020, considérés comme permettant de comptabiliser les biens dans le top 15% national en termes de consommation énergétique², ainsi que les biens justifiant d'un DPE de catégorie A, B, ou C, dont la consommation est inférieure à 135 kWh/m² ont été considérés comme potentiellement alignés sur les critères techniques de la taxonomie. L'analyse a été affinée en excluant les biens pour lesquels le Crédit Mutuel MABN a considéré qu'ils étaient exposés à un risque physique, selon une analyse interne basée sur des données publiques. Les prêts à la rénovation ainsi que les prêts pour véhicules n'ont pas été considérés comme alignés, faute de données suffisamment disponibles pour justifier du respect des critères complémentaires DNSH.

Collectivités locales

Le modèle d'affaires du Crédit Mutuel MABN n'étant pas « principalement axé sur le financement du logement social », l'analyse d'alignement n'a pas pu être menée au 31/12/2023.

Gaz et nucléaire

Crédit Mutuel MABN déclare les investissements dans les activités de production d'électricité à partir de gaz naturel et nucléaire identifiées comme des activités transitoires contribuant aux objectifs de la Taxonomie de l'UE en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Ainsi, l'ensemble des éléments attendus sont publiés en annexes de ce document et présentent les cinq modèles de reportings sur les activités économes alignées, éligible set non éligibles à la taxonomie européenne.

Au 31 décembre 2023, le Crédit Mutuel MABN n'a pas d'expositions sur les activités liées au gaz fossile et au nucléaire.

Le Crédit Mutuel MABN a défini des politiques sectorielles qui visent à délimiter un champ d'intervention, à fixer des critères et des règles à respecter dans le cadre de l'exercice de ses activités sur des domaines où les impacts environnementaux sont les plus élevés dont les domaines des secteurs des hydrocarbures (Pétrole et Gaz) et Energie nucléaire civil. En savoir plus sur le [site CM MABN](https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/groupe/banque-differente/informations-financieres/nos-politiques-sectorielles.html) <https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/groupe/banque-differente/informations-financieres/nos-politiques-sectorielles.html>

Expositions de hors bilan

Concernant le hors bilan, le calcul d'alignement n'a été réalisé que sur les expositions envers des entreprises soumises aux obligations de publication d'informations extra-financières. Les garanties financières, qui s'élèvent à 421 millions d'euros ne sont à ce jour pas alignées sur la taxonomie.

¹ Plus d'informations sur les méthodologies de calcul des ratios en note méthodologique p. 67 et 68

² D'après les éléments d'interprétation du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 relatifs au secteur du bâtiment fournis par le ministère de la transition écologique.

Par son modèle mutualiste et collaboratif, le groupe Crédit Mutuel œuvre à conjuguer les besoins de ses sociétaires et clients avec les défis de son époque, dans une recherche de performance globale, à la fois financière, environnementale et sociale. Il poursuit ainsi une stratégie de développement responsable, au service des territoires et de leurs acteurs, et déploie des outils visant à atténuer les impacts notamment climatiques de son activité et des biens et projets qu'il finance. Que ce soit au travers des politiques sectorielles des groupes régionaux du Groupe ou des produits en faveur de la transition énergétique et écologique qu'ils commercialisent, le Crédit Mutuel s'engage au service de ses clients à réduire l'impact climatique et environnemental de son activité. Les groupes régionaux ont pour cible de s'appuyer progressivement sur la taxonomie verte européenne pour adapter leurs offres et leurs stratégies.

Les activités d'investissement relèvent des groupes régionaux, qui ont pour objectif de s'approprier la taxonomie européenne pour définir des objectifs d'alignement en cohérence avec leurs expositions et leurs stratégies.

Afin de développer les investissements dans des activités durables, des dispositifs opérationnels d'octroi intégrant des critères ESG sont déployés au niveau des groupes régionaux et détaillés dans leurs propres publications extra-financières. Ces critères s'adapteront au fur et à mesure aux critères de contribution substantielle de la taxonomie verte européenne.

b. Présentation des ratios réglementaires

Alignement aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP ⁽¹⁾	ICP ⁽²⁾	% de couverture (par rapport au total des actifs) ⁽³⁾	% d'actifs exclus du numérateur du GAR	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR
ICP Principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	1 125	5.63%	5.40%	84%	41%	16%
ICP supplémentaire	GAR (flux)	292	0%	0%	NC	67%	NC
	Portefeuille de négociation	NC	NC	NC			
	Garanties financières	0	0%	0%			
	Actifs sous gestion	0	0%	0%			
	Frais et commissions perçus	NC	NC	NC			

⁽¹⁾ Sur la base de l'ICP (Indicateur Clé de Performance) du Chiffres d'Affaires de la contrepartie

⁽²⁾ Sur la base de l'ICP des CapEX (dépenses d'investissement) de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé

⁽³⁾ % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

Les informations et les modèles réglementaires relatifs à la taxonomie, ainsi que les informations spécifiques aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire sont présentées en annexe de ce document (partie TAXONOMIE, page 63).

Eligibilité aux autres objectifs environnementaux de la taxonomie

Conformément au règlement (UE) 2023/2486 de la Commission Européenne, le Crédit Mutuel MABN présente sur une base obligatoire les ratios suivants d'éligibilité de son portefeuille aux objectifs environnementaux de la taxonomie : utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'éligibilité au 31 décembre 2023 n'a pas pu être calculée, dans la mesure où nos contreparties n'ont à ce jour pas publié ces informations dans leurs DPEF. Par conséquent, le Crédit Mutuel MABN publiera ces ratios d'éligibilité à compter de 2025, année de publication du rapport de durabilité établi au 31 décembre 2024.

Part dans les actifs couverts des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie (objectif 3 à 6)	0%
Part dans les actifs couverts des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie (objectifs 3 à 6)	100%

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ambitions	2022	2023	Commentaires
Montant des expositions « charbons »	0	0	Refus de financement du CM MABN (cf politiques sectorielles)
Montant des expositions « hydrocarbures »	0	0	Refus de financement du CM MABN (cf politiques sectorielles)

FAITS MARQUANTS

- **Politiques sectorielles :**
 - Poursuite des travaux de définition et d'implémentation des politiques sectorielles au sein du groupe (cf présentation plus haut)
 - En savoir plus sur le [site CM MABN : https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/groupe/banque-differente/informations-financieres/nos-politiques-sectorielles.html](https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/groupe/banque-differente/informations-financieres/nos-politiques-sectorielles.html)
- **Qualité des actifs financés :**
 - Prise en compte de la qualité des actifs financés en terme de performance énergétique dans les tarifications appliquées ;
- **Cotation ESG clients :**
 - Développement d'une approche de cotation ESG Clients sur le marché de l'Entreprise, avec impacts sur la tarification crédit pour les entités notées péjorativement ;
- **Intégration des enjeux environnementaux et climatiques :**
 - Dans les outils de gestion, de valorisation des actifs financés, et plus globalement, dans les outils d'analyse et de suivi des risques : DPE, Risques climatiques, Cotation ESG des contreparties, Fiches d'aide à l'analyse des risques...

ANNEXES

Taxonomie
Note méthodologique
Informations complémentaires
Attestation Organisme Tiers Indépendant

ANNEXES TAXONOMIE

Modèles généraux :

- Modèle 1 : Actifs entrant dans le calcul du GAR
- Modèle 2 : GAR Informations par secteur
- Modèle 3 : ICP GAR Encours
- Modèle 4 : ICP GAR Flux
- Modèle 5 : ICP des expositions de hors bilan

Modèles spécifiques aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire

ANNEXES TAXONOMIE

Modèles généraux

Modèle 1 – Actifs entrant dans le calcul du GAR

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

Million EUR	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T													
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement			TOTAL (CCM + CCA)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	10 255	7 880	1 072	1 061	0	6	111	53	-	53	7 992	1 125	1 061	0	59
Entreprises financières	1 554	79	10	-	0	6	111	53	-	53	190	63	-	0	58
Établissements de crédit	485	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	305	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres entreprises financières	1 069	79	10	-	0	6	111	53	-	53	190	63	-	0	58
dont entreprises d'investissement	46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont sociétés de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Equity instruments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entreprises d'assurance	1 013	79	10	-	0	6	111	53	-	53	190	63	-	0	58
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	1 013	79	10	-	0	6	111	53	-	53	190	63	-	0	58
Entreprises non financières	49	3	1	-	0	0	0	0	-	0	3	2	-	0	0
Prêts et avances	32	3	1	-	0	0	0	0	-	0	3	2	-	0	0
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ménages	8 245	7 798	1 061	1 061	-	-	-	-	-	-	7 798	1 061	1 061	-	-
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	7 701	7 701	1 061	1 061	-	-	-	-	-	-	7 701	1 061	1 061	-	-
dont prêts à la rénovation de bâtiments	57	57	-	-	-	-	-	-	-	-	57	-	-	-	-
dont prêts pour véhicules à moteur	193	39	-	-	-	-	-	-	-	-	39	-	-	-	-
Financement d'administrations locales	406	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financement de logements	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres financements d'administrations locales	405	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans	9 732	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises financières et non financières	8 549	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	8 546	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	6 058	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	981	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont prêts à la rénovation de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créance	1 564	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	924	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	3 677	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés	60	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts interbancaires à vue	287	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	808	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs du GAR	19 987	7 880	1 072	1 061	0	6	111	53	-	53	7 992	1 125	1 061	0	59
Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	3 712	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations centrales et émetteurs supranationaux	3 534	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions sur des banques centrales	118	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de négociation	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	23 700	7 880	1 072	1 061	0	6	111	53	-	53	7 992	1 125	1 061	0	59
Expositions de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Garanties financières	421	1	0	-	-	0	0	0	-	0	1	0	-	-	0
Actifs sous gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Modèles généraux (suite)

Précisions sur la présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

1. Ce modèle comprend des informations sur les prêts et avances, les titres de créances et les instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire qui concernent des entreprises financières, des entreprises non financières, PME incluses, des ménages (immobilier résidentiel, prêts à la rénovation de logements et prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement de logements).
2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes sont à prendre en considération : Actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et sûretés immobilières saisies par les établissements de crédit en échange de l'annulation de dettes.
3. Les banques qui ont des filiales en dehors de l'UE doivent fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties hors UE. Pour les expositions hors UE, si l'absence d'exigences et de méthodes communes en matière de publication d'informations pose des difficultés supplémentaires, puisque la taxinomie de l'UE et la directive ne s'appliquent qu'au niveau de l'Union, les établissements de crédit ayant des filiales dans des pays tiers devraient, compte tenu de l'importance de ces expositions pour eux, publier dans toute la mesure du possible, un GAR distinct pour leurs expositions hors UE, sous forme d'estimations et de fourchettes, en s'aidant d'approximations et en expliquant les hypothèses, les réserves et les limitations.
4. Pour les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions créées après la date d'entrée en application de l'obligation de publication.

ANNEXES TAXONOMIE

Modèles généraux (suite)

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

Million EUR	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T												
		Atténuation de changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique				TOTAL (CCM + CCA)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (diligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (diligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (diligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		
GAR - Actifs convertis par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	10 255	7 905	1 077	1 061	1	7	107	2	8 011	1 079	1 061	1	7
2	Entreprises financières	1 554	99	16	-	1	7	99	2	199	18	-	1	7
3	Établissements de crédit	485	7	-	-	-	7	-	-	14	-	-	-	-
4	Prêts et avances	180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	305	7	-	-	-	7	-	-	14	-	-	-	-
6	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Autres entreprises financières	1 069	92	16	-	1	7	92	2	185	18	-	1	7
8	dont entreprises d'investissement	46	13	-	-	-	13	-	-	26	-	-	-	-
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	46	13	-	-	-	13	-	-	26	-	-	-	-
11	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont sociétés de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Equity instruments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	dont entreprises d'assurance	1 013	79	16	-	1	7	79	2	159	18	-	1	7
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	1 013	79	16	-	1	7	79	2	159	18	-	1	7
20	Entreprises non financières	49	7	0	-	0	7	0	-	14	0	-	0	0
21	Prêts et avances	32	6	0	-	0	6	0	-	12	0	-	0	0
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	18	1	-	-	-	1	-	-	3	-	-	-	-
23	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24	Ménages	8 245	7 788	1 061	1 061	-	-	-	-	7 788	1 061	1 061	-	-
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	7 701	7 701	1 061	1 061	-	-	-	-	7 701	1 061	1 061	-	-
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	57	57	-	-	-	-	-	-	57	-	-	-	-
27	dont prêts pour véhicules à moteur	193	39	-	-	-	-	-	-	39	-	-	-	-
28	Financement d'administrations locales	406	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
29	Financement de logements	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30	Autres financements d'administrations locales	405	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31	Autres financements par caisse - biens immobiliers résidentiels et autres véhicules par caisse - biens immobiliers résidentiels et autres véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	Actifs détenus en garantie pour le calcul du GAR (hors titres de créance)	9 732	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33	Entreprises financières et non financières	8 549	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	8 546	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
35	Prêts et avances	6 058	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	981	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
38	Titres de créance	1 564	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
39	Instruments de capitaux propres	924	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41	Prêts et avances	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
42	Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
43	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
44	Dérivés	60	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
45	Prêts interbancaires à vue	287	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	808	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
48	Total des actifs du GAR	19 987	7 905	1 077	1 061	1	7	107	2	8 011	1 079	1 061	1	7
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	3 712	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	3 594	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	Expositions sur des banques centrales	118	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	Portefeuille de négociation	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
53	Total des actifs	23 700	7 905	1 077	1 061	1	7	107	2	8 011	1 079	1 061	1	7
Expositions de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD														
54	Garanties financières	421	0	0	-	0	0	0	0	1	0	-	0	0
55	Actifs sous gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
56	dont titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
57	dont instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Modèles généraux (suite)

Précisions sur la présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

1. Ce modèle comprend des informations sur les prêts et avances, les titres de créances et les instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire qui concernent des entreprises financières, des entreprises non financières, PME incluses, des ménages (immobilier résidentiel, prêts à la rénovation de logements et prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement de logements).
2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes sont à prendre en considération : Actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et sûretés immobilières saisies par les établissements de crédit en échange de l'annulation de dettes.
3. Les banques qui ont des filiales en dehors de l'UE doivent fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties hors UE. Pour les expositions hors UE, si l'absence d'exigences et de méthodes communes en matière de publication d'informations pose des difficultés supplémentaires, puisque la taxinomie de l'UE et la directive ne s'appliquent qu'au niveau de l'Union, les établissements de crédit ayant des filiales dans des pays tiers devraient, compte tenu de l'importance de ces expositions pour eux, publier dans toute la mesure du possible, un GAR distinct pour leurs expositions hors UE, sous forme d'estimations et de fourchettes, en s'aidant d'approximations et en expliquant les hypothèses, les réserves et les limitations.
4. Pour les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions créées après la date d'entrée en application de l'obligation de publication.

Précisions générales sur le modèle 1 :

Les informations relatives à l'éligibilité du portefeuille aux objectifs environnementaux (ressources aquatiques et marines, économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, biodiversité et écosystèmes) n'ont pas pu être collectées, faute de données publiées par les contreparties NFRD au sein de leur déclaration de performance extra-financière pour l'exercice 2023. Elles seront produites et intégrées au calcul du ratio d'éligibilité à compter de l'exercice 2024.

ANNEXES TAXONOMIE

Modèles généraux (suite)

Modèle 2 – Green Asset Ratio : Informations par secteur

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	z	aa	ab
	Climate Change Mitigation (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la MFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la MFRD		Entreprises non financières (soumises à la MFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la MFRD		Entreprises non financières (soumises à la MFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la MFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
Min EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Min EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Min EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Min EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Min EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	Min EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
11	A01.47 - Élevage de volailles	6	0			6	0			6	0	
197	D35.21 - Production de combustibles gazeux	1	0			1	0			1	0	
242	G46.21 - Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	2	0			2	0			2	0	
306	H49.31 - Transports urbains et suburbains de voyageurs	5	0			5	0			5	0	
309	H49.41 - Transports routiers de fret	1	0			1	0			1	0	
323	M53.10 - Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	7	0			7	0			7	0	
371	L68.20 - Location de terrains et d'autres biens immobiliers	6	0			6	0			6	0	

ANNEXES TAXONOMIE

Modèles généraux (suite)

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Climate Change Mitigation (CCM)				Climate Change Adaptation (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Of which environmentally sustainable (C)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
11 A01.47 - Élevage de volailles	6	0			6	0			6	0		
197 D35.21 - Production de combustibles	1	0			1	0			1	0		
242 G46.21 - Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	2	0			2	0			2	0		
306 H49.31 - Transports urbains et suburbains de voyageurs	5	0			5	0			5	0		
309 H49.41 - Transports routiers de fret	1	0			1	0			1	0		
323 H53.10 - Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	7	0			7	0			7	0		
371 I68.20 - Location de terrains et d'autres biens immobiliers	6	0			6	0			6	0		
376 M70.10 - Activités des sièges sociaux	22	0			22	0			22	0		

ANNEXES TAXONOMIE

Modèles généraux (suite)

Modèle 3 – ICP GAR Encours

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T															Part du total des actifs couverts
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
GAR-Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	77%	10%	10%	0%	0%	9%	1%	-	1%	78%	11%	10%	0%	1%	51%
2	Entreprises financières	5%	1%	-	0%	0%	7%	3%	-	3%	12%	4%	-	0%	4%	8%
3	Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2%
4	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2%
6	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Autres entreprises financières	7%	1%	-	0%	1%	10%	5%	-	5%	18%	6%	-	0%	5%	5%
8	dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
11	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont sociétés de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	dont entreprises d'assurance	8%	1%	-	0%	1%	11%	5%	-	5%	19%	6%	-	0%	6%	5%
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	8%	1%	-	0%	1%	11%	5%	-	5%	19%	6%	-	0%	6%	5%
20	Entreprises non financières	6%	3%	-	0%	0%	0%	0%	-	0%	7%	3%	-	0%	0%	0%
21	Prêts et avances	10%	4%	-	0%	0%	1%	0%	-	10%	5%	-	0%	1%	0%	0%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
23	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24	Ménages	95%	13%	13%	-	-	-	-	-	-	95%	13%	13%	-	-	41%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100%	14%	14%	-	-	-	-	-	-	100%	14%	14%	-	-	39%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100%	-	-	-	-	-	-	-	-	100%	-	-	-	-	0%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	20%	-	-	-	-	-	-	-	-	20%	-	-	-	-	1%
28	Financement d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2%
29	Financement de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
30	Autres financements d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	Total des actifs du GAR	39%	5%	5%	0%	0%	0,56%	0%	-	0%	40%	5,63%	5%	0%	0%	100%

ANNEXE TAXONOMIE

Modèles généraux (suite)

Modèle 3 – ICP GAR Encours (suite)

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T															
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					Part du total des actifs couverts
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					
Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	77%	10%	10%	0%	0%	1%	0%	-	-	78%	11%	10%	0%	0%	51%
2	Entreprises financières	6%	1%	-	0%	0%	6%	0%	-	-	13%	1%	-	0%	0%	8%
3	Établissements de crédit	1%	-	-	-	-	1%	-	-	-	3%	-	-	-	-	2%
4	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	2%	-	-	-	-	2%	-	-	-	5%	-	-	-	-	2%
6	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Autres entreprises financières	9%	1%	-	0%	1%	9%	0%	-	-	17%	2%	-	0%	1%	5%
8	dont entreprises d'investissement	29%	-	-	-	-	29%	-	-	-	58%	-	-	-	-	0%
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	29%	-	-	-	-	29%	-	-	-	58%	-	-	-	-	0%
11	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont sociétés de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	dont entreprises d'assurance	8%	2%	-	0%	1%	8%	0%	-	-	16%	2%	-	0%	1%	5%
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	8%	2%	-	0%	1%	8%	0%	-	-	16%	2%	-	0%	1%	5%
20	Entreprises non financières	14%	0%	-	-	0%	14%	0%	-	-	29%	1%	-	-	0%	0%
21	Prêts et avances	18%	1%	-	-	0%	18%	0%	-	-	37%	1%	-	-	0%	0%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	7%	-	-	-	-	7%	-	-	-	15%	-	-	-	-	0%
23	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24	Ménages	95%	13%	13%	-	-	95%	13%	-	-	95%	13%	13%	-	-	41%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100%	14%	14%	-	-	100%	14%	-	-	100%	14%	14%	-	-	39%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100%	-	-	-	-	100%	-	-	-	100%	-	-	-	-	0%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	20%	-	-	-	-	20%	-	-	-	20%	-	-	-	-	0%
28	Financement d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2%
29	Financement de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
30	Autres financements d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	Total des actifs du GAR	40%	5%	5%	0%	0%	1%	0%	-	-	40%	5%	5%	0%	0%	100%

ANNEXE TAXONOMIE

Modèles généraux (suite)

Modèle 4 – ICP GAR Flux

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties. Les flux utilisés pour le calcul de cet indicateur concernent les nouveaux financements nets de la période.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	
	Date de référence des informations T															
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)						
Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habitant		Dont utilisation du produit			Dont habitant		Dont utilisation du produit			Dont habitant	
% (du total des actifs couverts au dénominateur)																
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le	73%	2%	2%	-	-	0%	0%	-	0%	73%	1,71%	1,67%	-	0%	33%	
2 Entreprises financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2%	
3 Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2%	
4 Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2%	
6 Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
7 Autres entreprises financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
8 dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9 Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
10 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
11 Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
12 dont sociétés de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
13 Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
14 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
15 Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
16 dont entreprises d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
17 Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
18 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
19 Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
20 Entreprises non financières	3%	2%	-	-	-	0%	0%	-	0%	4%	2%	-	-	0%	1%	
21 Prêts et avances	6%	3%	-	-	-	0%	0%	-	0%	6%	3%	-	-	0%	0%	
22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	
23 Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
24 Ménages	83%	2%	2%	-	-	-	-	-	-	83%	2%	2%	-	-	29%	
25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100%	2%	2%	-	-	-	-	-	-	100%	2%	2%	-	-	23%	
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	100%	-	-	-	-	-	-	-	-	100%	-	-	-	-	1%	
27 dont prêts pour véhicules à moteur	15%	-	-	-	-	-	-	-	-	15%	-	-	-	-	3%	
28 Financement d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1%	
29 Financement de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	
30 Autres financements d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1%	
31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
32 Total des actifs du GAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%	

ANNEXES TAXONOMIE

Modèles généraux (suite)

Modèle 4 – ICP GAR Flux (suite)

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	
	Date de référence des informations T															
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)					TOTAL (CCM+ CCA)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)						
Dont utilisation du produit			Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit			Dont habilitant	Dont utilisation du produit			Dont transitoire	Dont habilitant			
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	74%	2%	2%	-	-	1%	0%	-	-	76%	2%	2%	-	-	33%
2	Entreprises financières	17%	-	-	-	-	17%	-	-	-	34%	-	-	-	-	2%
3	Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2%
4	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2%
6	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Autres entreprises financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont sociétés de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	dont entreprises d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	Entreprises non financières	17%	0%	-	-	-	17%	0%	-	-	33%	0%	-	-	-	1%
21	Prêts et avances	29%	0%	-	-	-	29%	0%	-	-	57%	1%	-	-	-	0%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
23	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24	Ménages	83%	2%	2%	-	-	-	-	-	-	83%	2%	2%	-	-	29%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100%	2%	2%	-	-	-	-	-	-	100%	2%	2%	-	-	23%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100%	-	-	-	-	-	-	-	-	100%	-	-	-	-	1%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	15%	-	-	-	-	-	-	-	-	15%	-	-	-	-	3%
28	Financement d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1%
29	Financement de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
30	Autres financements d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	Total des actifs du GAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%

ANNEXES TAXONOMIE

Modèles généraux (suite)

Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae
	Date de référence des informations T													
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)			
	% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)		
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				
Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habilitant		Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habilitant		
1 Garanties financières (ICP FinGuar)	0%	0%	-	-	0%	0%	0%	-	0%	0%	0%	-	-	0%
2 Actifs sous gestion (ICP AuM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae
	Date de référence des informations T													
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)			
	% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)		
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				
Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habilitant		Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habilitant		
1 Garanties financières (ICP FinGuar)	0%	0%	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	-	0%	0%
2 Actifs sous gestion (ICP AuM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXES TAXONOMIE

Modèles spécifiques aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire

Modèle 1 – Activités liés à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Au 31 décembre 2023, le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'ayant pas d'expositions sur les activités liées au gaz fossile et au nucléaire, les modèles 2 à 5 ne sont pas présentés, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Période de reporting

Les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 avec des données arrêtées au 31 décembre 2023.

Périmètre de reporting

Les informations publiées par le Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie intègrent toutes les activités banque, assurance, téléphonie du groupe sur l'exercice 2023. La filiale Hello Asso est intégrée dans le modèle d'affaires (résultat, effectif). Elle ne présente pas de risque significatif sur l'activité du CM MABN, c'est pourquoi elle n'est pas intégrée dans les risques présentés.

Les exclusions

Du fait de la nature des activités du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable n'apparaissent pas significatifs.

En ce qui concerne les droits de l'homme, chaque entreprise se doit de les respecter, c'est-à-dire essentiellement ne pas violer le droit national et le droit international ni directement, ni par un défaut de surveillance de leur chaîne de fournisseurs. En tant qu'entreprise française n'ayant pas d'activités en dehors du territoire, le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'est pas exposée au non-respect de ses droits profondément ancrés dans notre culture.

Identification des risques

En 2018, dans le cadre de la première Déclaration de performance extra-financière, la première étape du projet a été d'identifier les risques extra-financiers. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre cartographie des risques classés en 3 niveaux, majeurs, moyens, mineurs. Nous avons analysé les risques majeurs, et déterminé s'ils avaient un impact dans l'un des domaines suivants : lutte contre la corruption, social/sociétal, environnemental, droit de l'homme. Pour chaque risque extra-financier identifié, nous avons regardé s'il était bien couvert

par une politique d'entreprise et nous avons déterminé un indicateur de performance afin de suivre l'efficacité de la politique en place. Annuellement une réflexion est menée sur ces risques et les indicateurs associés, pouvant ainsi faire l'objet de modifications.

En 2023, nous avons formalisé notre première matrice de matérialité relative à l'impact des risques climatiques et environnementaux sur les risques existants selon 3 horizons de temps.

Vérification par un Organisme Tiers Indépendant

Dans le cadre des nouvelles exigences de la déclaration de performance extra-financière, la méthodologie d'identification des risques, les politiques en place et les indicateurs de performance 2023 ont fait l'objet d'une vérification auprès d'un « organisme tiers indépendant » (OTI) conformément aux articles L225-102-1 et R. 225-105-2 du Code de commerce. Dans le cadre de cette intervention, les diligences menées visent à émettre un avis motivé sur :

- ✓ La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce.
- ✓ La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les politiques, les actions, les résultats incluant les indicateurs clés de performance relatifs aux principaux risques.

Définition des indicateurs de performance :

SOCIAL

Turn-over : estimé en pourcentage, le calcul du turn-over est réalisé à partir du rapport entre le nombre de départs (somme des démissions, licenciements, fins de période d'essai, ruptures conventionnelles) de l'année de l'exercice et l'effectif global en nombre de personnes physiques en fin d'année d'exercice.

Taux de démission : rapport entre le nombre de démissions et l'effectif moyen annuel en CDI actif et inactif (personnes physiques).

Absentéisme : nous avons choisi de présenter l'absentéisme en nombre de jours moyen d'absence par salarié. Il s'agit donc du ratio entre le nombre de jours total d'absence de l'année de l'exercice (somme des jours d'arrêt de travail pour maladie et pour accident du travail) et l'effectif global en nombre de personnes physiques en fin d'année d'exercice.

Taux de couverture des absences : il s'agit du pourcentage des personnes absentes (ETP) ayant été remplacées. Les absences intègrent les maladies, maternité/paternité, accident trajet, congé parental des CDI. Les remplacements incluent les personnes (ETP) des structures de remplacement, les CDD et les intérimaires remplacement (hors remplacement de CP/RTT, hors attente d'arrivée salarié).

% de la masse salariale dédié à la formation : Il s'agit du ratio entre le coût global des formations et la masse salariale brute (non chargée).

SOCIÉTAL

Nombre de demandes d'accès aux droits sur les données personnelles : il s'agit des demandes clients pour avoir accès à leurs données en vue d'une consultation, d'une opposition ou suppression.

Nombre de jours cumulés d'indisponibilité des points de vente : il s'agit du nombre de jours où un Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) a été mis en place ; les PUPA inférieurs à une ½ journée ne sont pas comptabilisés.

Le taux de maintien de l'activité : Il s'agit du pourcentage de jours d'indisponibilité avec maintien de l'activité.

Nombre d'incidents matériels/corporels par point de vente : les incidents incluent les vols, agressions, cambriolages, dégradations d'automates et matériels, les accidents de personnes (chutes, malaise...), et les fermetures de site en journée (pour raisons sanitaires ou de sécurité. Nous en faisons un ratio en le ramenant au nombre de points de vente au 31/12 de l'année d'exercice.

Evolution du nombre de clients : exprimé en pourcentage, il s'agit du calcul de la variation du nombre de clients tous marchés confondus au 31/12 entre l'année de l'exercice et au 31/12 de l'année n-1.

Nombre de projets accompagnés : sont comptabilisés les soutiens accordés dans le cadre des structures et dispositifs suivants : Créavenir (Fonds de Solidarité Jeunes, Coup de cœur, Challenge des Jeunes, Un projet pour ma vie, Boost Asso, Convention Annuelle, Défi Solidaire), Crédit Mutuel Solidaire (Crédit Solidaire, Microcrédit Social, Arche) et les prêts études sans garantie.

Nombre d'événements accompagnés : sont comptabilisés les soutiens accordés dans le cadre des partenariats événementiels, les projets de caisse, le sponsoring, le mécénat, les kits commerçant, et les prêts de matériel.

GOUVERNANCE/CONFORMITE

Taux des nouveaux élus ayant participé à la formation « Nouvel élu » : exprimé en pourcentage, il s'agit du nombre de nouveaux administrateurs élus l'année de l'exercice ayant participé à une session de formation « Nouvel élu » au cours de l'année de l'exercice ou de l'année n-1. Les nouveaux élus ayant déjà été élus par le passé et ayant été formés à l'époque sont inclus dans le périmètre.

Evolution du nombre d'élus : exprimé en pourcentage, il s'agit du calcul de la variation du nombre d'administrateurs présents entre le 31/12 de l'année de l'exercice et le 31/12 de l'année n-1.

Taux de votants aux AG des caisses locales : il s'agit du rapport entre le nombre de votants aux assemblées de l'année n et le nombre de sociétaires total de l'année n-1. Seuls les sociétaires peuvent voter lors des assemblées générales.

Nombre d'enfreintes caractérisés à la déontologie : il s'agit du nombre d'écarts au comportement professionnel et loyal validé par le déontologue et ayant fait l'objet d'une sanction.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Nombre de réclamations clients : il s'agit du rapport entre nombre de réclamations traitées par le service Réclamation Clients sur l'année de l'exercice et le nombre de clients au 31/12 de l'exercice. Les réclamations traitées directement par les caisses locales ne sont pas intégrées. Le ratio est exprimé en nombre de réclamations pour 10 000 clients pour une meilleure lisibilité.

Taux de traitement des signalements ponctuels : Un signalement ponctuel est une alerte visant des opérations de faire l'objet d'un examen renforcé, à traiter soit par le conseiller soit le directeur soit par les correspondants TRACFIN. L'indicateur présente le pourcentage des alertes traitées quel que soit le niveau.

Délai moyen de traitement des déclarations de soupçons : exprimé en nombre de jours. La déclaration de soupçon est un document que toute personne chargée de transferts de fonds doit remplir et adresser à TRACFIN dès lors qu'elle ne peut pas obtenir les preuves de l'origine légale de ces fonds.

ENVIRONNEMENTAL

Emissions de Gaz à Effet de Serre : les émissions de Gaz à Effet de Serre liées aux activités de transports (amont et aval) ne sont pas significatives au regard de l'activité du CM MABN.

Facteurs d'émissions de Gaz à Effet de Serre :

l'ensemble des facteurs d'émissions de Gaz à Effet de Serre 2023 de toutes les lignes des 3 SCOPEs sont issues de l'application RSE commune à toutes les entités CCS du Groupe Crédit Mutuel, sachant que nous avons les mêmes fournisseurs. Ces données ont été extraites en date des 25 et 26 janvier 2024. Le détail des principaux facteurs d'émissions de Gaz à Effet de Serre 2023 est présenté ci-dessous.

Principaux facteurs d'émissions CM MABN SCOPE + Libellé indicateur	Unité de base	Qté unité de base (A)	Facteur émission (B)	Calcul éq t CO ² (AxB)
SCOPE 1 EMISSION GAZ NATUREL CO2	kWh	1 438 387	0,000181	260,348047
SCOPE 1 EMISSION FUITE DE GAZ REFRIGERANTS	Kilogramme	146,04	1,924000	280,980960
SCOPE 2 EMISSIONS ELECTRICITE CO2	kWh	6 008 299	0,0000338	203,080506
SCOPE 3 EMISSION DEPLACEMENTS PRO VEHICULES PERSONNELS THERMIQUES CO2	Kilomètre	4 372 298	0,000216	944,416368

NOTE MÉTHODOLOGIQUE TAXONOMIE

Le groupe Crédit Mutuel MABN, pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, a fait le choix de ne pas appliquer la notice de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions légales de l'Acte délégué sur les divulgations en vertu de l'article 8 du Règlement taxonomique de l'UE sur la déclaration des activités et actifs économiques éligibles à la taxonomie et alignés sur la taxonomie du 21 décembre 2023, compte tenu de sa publication tardive.

Alignement des ménages

L'ensemble des opérations de financement d'acquisition immobilière ou de financement de travaux de rénovation immobilière des ménages, ainsi que les prêts destinés à financer l'acquisition d'un véhicule accordés depuis le 1er janvier 2022 ont été considérés comme intégralement éligibles conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 du 06 juillet 2021. Afin de déterminer l'alignement de ces actifs, le Crédit Mutuel MABN s'est appuyé sur les informations disponibles dans son système d'informations pour chaque catégorie de prêts éligibles (prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, prêts à la rénovation de bâtiments, prêts pour véhicules).

Les prêts à la rénovation de bâtiments et les prêts pour véhicules ont été considérés comme non alignés faute d'informations disponibles, notamment s'agissant des critères DNSH (do not significant harm).

Afin de déterminer l'alignement de ses prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, le Crédit Mutuel MABN a classé ses différentes expositions, selon la date de construction du bâtiment (ou de délivrance du permis de construire), sur les normes existantes RT 2012 et RE 2020, ainsi que sur les DPE collectés en direct ou auprès de l'agence de la transition énergétique (ADEME). Ces différentes données ont été complétées par l'analyse des risques physiques menée par le Crédit Mutuel MABN sur ses portefeuilles. L'ensemble des prêts exposés aux risques climatiques physiques ont ainsi été considérés comme non alignés sur la taxonomie.

Pour les constructions neuves, dans le cas où la date de permis de construire n'est pas connue, le Crédit Mutuel MABN a fait le choix d'évaluer la date de construction sur la base de la date d'obtention du prêt garanti par un bien immobilier, et ainsi déduire les consommations d'énergie primaire maximale à respecter pour que le bien immobilier soit aligné.

Le Crédit Mutuel MABN n'a pas appliqué les garanties sociales minimales à ses expositions sur les ménages, les considérant comme inadaptées au cas des ménages.

Le Green Asset ratio des ménages a été calculé sur la base de la valeur comptable brute des ménages et non sur le total des actifs couverts par la taxonomie, comme c'est le cas pour le GAR total.

Alignement des entreprises

Concernant les opérations de financement des entreprises financières et non financières, le Crédit Mutuel MABN, a procédé à une recherche de l'éligibilité et de l'alignement publiés par ses contreparties au sein de leur document d'enregistrement universel, rapport de gestion ou déclaration de performance extra financière, publiés en 2023, lorsque l'objet du financement n'est pas connu. Les ratios ainsi publiés par ses contreparties ont servi de base pour pondérer les encours relatifs à ces entreprises. Dans le cas de financement dédiés, l'éligibilité de l'activité a été considérée selon le code NACE de l'activité et des échanges bilatéraux ont été menés afin de déterminer le respect des différents critères menant ou non à l'alignement de l'activité.

A noter que dans le cas d'une exposition sur une filiale qui ne publie pas d'informations relatives à l'alignement de son activité en propre, le Crédit Mutuel MABN a fait le choix de s'appuyer sur le ratio publié par sa maison mère.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE TAXONOMIE

Les Green Asset ratios des entreprises financières et non financières ont été respectivement calculés sur la base de la valeur comptable brute des entreprises financières et non financières soumises à NFRD et non sur le total des actifs couverts par la taxonomie, comme c'est le cas pour le GAR total.

Alignement des collectivités locales

Les administrations locales sont incluses au numérateur du Green Asset Ratio dès lors que l'objet du financement est connu. En cas de prêts non affectés, l'exposition est exclue du périmètre des actifs couverts et sont reclassés en expositions souveraines.

Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux

L'alignement des sûretés obtenues n'a pas été calculé en l'absence d'informations probantes permettant de justifier l'alignement.

Alignement des activités liées au gaz fossile et au nucléaire

Afin de mesurer l'alignement de ses expositions au gaz fossile et au nucléaire, le Crédit Mutuel MABN s'est appuyé sur les ratios d'éligibilité et d'alignement de ses contreparties, publiés au sein de leur document d'enregistrement universel en 2023.

Les ICP pour lesquels les tableaux des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile doivent être publiés sont détaillés dans cette déclaration de performance extra-financière. Les tableaux relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile pour les activités économiques alignées à la Taxonomie verte, les activités économiques éligibles mais non alignées à la Taxonomie verte et les activités économiques non éligibles à la Taxonomie verte ont été présentés pour les expositions sur encours au bilan. Ces tableaux n'ont pas été reproduits pour les expositions hors bilan ni pour le flux de nouvelles expositions au bilan ou hors bilan.

Éligibilité des actifs aux autres objectifs environnementaux

Conformément à l'article 5 du règlement délégué (UE) 2023/2486, le groupe Crédit Mutuel est tenu de publier l'éligibilité de son portefeuille aux quatre objectifs climatiques (protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes). Faute d'informations disponibles, publiées par ses contreparties, le Crédit Mutuel MABN n'a pas pu procéder à l'analyse de l'éligibilité et a donc fait le choix de ne pas les inclure dans son ratio d'éligibilité. À compter de 2025, le Crédit Mutuel MABN s'appuiera sur les données publiées par ses contreparties NFRD dans leurs rapports de durabilité pour publier l'éligibilité de son portefeuille sur l'ensemble du périmètre de la taxonomie.

Les informations non traitées ou non pertinentes pour l'activité de l'entreprise.

1. Actions engagées en faveur de l'économie circulaire

Au regard de l'activité directe du Crédit Mutuel MABN, la thématique liée à l'économie circulaire a été jugée comme non pertinente. Néanmoins, les impacts indirects sont pris en compte et intégrés notamment dans la politique achats de l'entreprise.

2. Actions engagées en faveur des droits de l'homme

Ce type d'action n'a pas d'impact direct sur l'activité du Crédit Mutuel MABN. L'impact indirect sur les droits humains est traité quant à lui notamment à travers la politique achats de l'entreprise.

3. Actions engagées en faveur du gaspillage alimentaire

Au regard de l'activité directe du Crédit Mutuel MABN, la thématique liée au gaspillage alimentaire a été jugée comme non pertinente. Néanmoins, l'impact indirect lié à la restauration collective proposée aux collaborateurs du Siège du CM MABN est traité par son partenaire sur le sujet, l'entreprise SODEXO.

4. Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Au regard de l'activité directe du Crédit Mutuel MABN, la thématique liée à la pratique d'activités physiques et sportives a été jugée comme non pertinente. Néanmoins, les impacts indirects sont pris en compte et intégrés notamment dans la qualité de vie au travail.

5. Actions visant à promouvoir le lien Nation-Armée et à soutenir l'engagement dans les réserves

Ce type d'action n'a pas d'impact direct sur l'activité du Crédit Mutuel MABN.

Les informations non disponibles à date, pour lesquelles des travaux sont en cours

1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux investissements dans le bilan carbone

Le CM MABN n'est pas en mesure de publier d'informations à date sur les émissions de GES liées aux investissements dans le bilan carbone ; des travaux sont en cours au niveau confédéral pour intégrer les émissions financées de ses contreparties conformément aux obligations du Pilier 3 ESG, obligation qui sera effective à compter du 30 juin 2024.

Attestation Organisme Tiers Indépendant

DocuSign Envelope ID: E42C395F-F942-4E0B-8B4C-13423A1DDCF9

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

**Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine
Anjou et Basse Normandie**

**Rapport de l'organisme tiers indépendant (tierce partie)
sur la vérification de la déclaration consolidée de
performance extra-financière figurant dans le rapport de
gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie
Société coopérative anonyme à capital variable au capital initial de 38 112,25€
Siège social : 43 Boulevard Voiney 53 000 Laval
RCS : Laval 556 650 208

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux adhérents,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentées dans le rapport de gestion de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie, (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Les émissions de gaz à effet de serre liées aux investissements ne sont pas publiées dans le bilan de gaz à effet de serre présenté dans la DPEF, celles-ci peuvent représenter une part significative des émissions totales de gaz à effet de serre de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une Incertitude Inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des Indicateurs clés de performance et par ailleurs les Informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des Informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des Indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les Informations Historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'Informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte);
- la sincérité des Informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_DPEF.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre février et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment Directions des Risques, Logistique, Vie sociale, Services bancaires, du Réseau, des Ressources Humaines, de l'Audit et du Contrôle, de la Finance & Comptabilité, du Contrôle de gestion, de la Relations clients et de la Sécurité.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des Informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des risques extra-financiers, nos travaux ont été réalisés en central ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

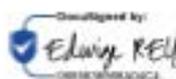
- o des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés en central et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,

Mazars SAS

Paris La Défense, le 2 mai 2024



Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

Annexe 1 : Informations considérées les plus importantes

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques

- Dégradation du climat social et désengagement des collaborateurs
- Mauvaise gestion des emplois et perte de compétences
- Non-respect des règles de sécurité financière dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme et des sanctions financières internationales
- Défaillance des systèmes de protection des biens et des personnes
- Non-respect de la protection des données personnelles
- Non-respect des règles éthiques et professionnelles
- Non-adaptation au besoin des clients et du territoire
- Défaut de gouvernance coopérative
- Non-prise en compte du changement climatique dans les activités de financement et d'investissement

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Turnover
- Absentéisme
- Taux de démission
- Pourcentage de la masse salariale dédié à la formation
- Taux de couverture des absences
- Taux de traitement des signalements
- Délai moyen de traitement des déclarations de soupçons
- Nombre de jours cumulés d'indisponibilité des points de vente
- Taux de maintien de l'activité
- Nombre d'incidents matériels/corporels par point de vente
- Nombre de demandes d'exercices de droits sur les données personnelles
- Nombre d'infractions caractérisées à la déontologie
- Nombre de réclamations/10 000 clients
- Evolution du nombre de clients
- Nombres de projets accompagnés

- Nombre d'évènements accompagnés
- Taux des nouveaux élus ayant participé à la formation « Nouvel élu »
- Evolution du nombre d'élus
- Taux de votants aux AG